



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

16^e séance plénière

Lundi 29 septembre 1997, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Allocution du général Hugo Bánzer Suárez, Président constitutionnel de la République de Bolivie

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président constitutionnel de la République de Bolivie.

Le général Hugo Bánzer Suárez, Président constitutionnel de la République de Bolivie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter au Président constitutionnel de la République de Bolivie, S. E. le général Hugo Bánzer Suárez, la bienvenue aux Nations Unies et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Président Bánzer Suárez (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom du Gouvernement et du peuple boliviens, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection bien méritée. C'est l'expression de la reconnaissance qui convient à votre travail et à votre prestige.

Je tiens également à féliciter pour son travail l'Ambassadeur Razali Ismail de la Malaisie, qui a dirigé avec tant de compétence les débats de la session précédente de l'Assemblée générale.

Enfin, je tiens également à adresser toutes mes félicitations au Secrétaire général, M. Kofi Annan, dont la contribution à la cause de la paix et de la coopération dans le monde lui ont valu la gratitude unanime des États Membres de cette Organisation.

Tous les pays d'Amérique latine, d'une façon ou d'une autre et à leur propre rythme, ont tourné le dos à de longues décennies d'affrontements idéologiques et de crises économiques. Ils ont ouvert leurs marchés, maîtrisé l'inflation, réduit le déficit et privatisé les entreprises publiques. Ils ont reconstruit leurs structures institutionnelles démocratiques sur de nouvelles bases, avec l'aide d'autres acteurs, et ils ont relancé la croissance.

Cependant, au même moment, sont apparus à la surface d'anciens problèmes structurels exacerbés pendant la période de crise. Le plus important est sans aucun doute celui de la distribution inégale des revenus et ses conséquences : l'exclusion, la pauvreté, la violence et la fracture sociale. Les brèches ouvertes par de telles inégalités ont généré des disparités de plus en plus grandes entre les personnes immensément riches et celles qui ont à peine de quoi survivre. Il n'y a pas de régime de sécurité sociale qui protège les démunis, amortisse leur chute et leur permette de réintégrer la vie active. Et c'est pour cette raison que le potentiel de violence et de mécontentement sur le continent est plus grand et plus dangereux encore.

En dépit de cette situation, l'Amérique latine réunit toutes les conditions nécessaires pour avancer et croître dans la mesure où elle a la capacité et le courage de poursuivre ce changement, augmenter les connaissances accumulées par la société, développer ses nouveaux avantages compétitifs, éliminer la marginalisation interne, réduire la pauvreté extrême, reconstruire l'État et parler de sa propre voix dans le système politique mondial.

Comme préalable à tous ces objectifs, il faut souligner l'importance de l'éducation. Sans une profonde révolution dans ce domaine, nous ne pourrions pas exécuter les tâches indiquées ni relever les défis de cette époque.

À la différence d'époques révolues, l'Amérique latine ne demande plus aux autres ce qu'elle n'est pas capable de faire elle-même. J'en veux pour preuve les progrès importants réalisés récemment pour conforter les mécanismes d'intégration économique comme le Groupe andin et le Marché commun du Sud (MERCOSUR). Au même moment, la région développe ses relations avec les pays à économie avancée de façon différente. L'ancienne attitude soupçonneuse et méfiante a été remplacée par la conviction qu'il était nécessaire d'adapter l'économie latino-américaine au courant de développement productif et technologique contemporain, d'accueillir les investissements et ouvrir les marchés à ses produits tout en préservant son identité, en réaffirmant ses valeurs et en veillant à ses intérêts, sans perdre de vue un seul instant le fait que la clef de sa force réside dans ses propres marchés et ses propres ressources.

Je dois à présent réaffirmer la préoccupation de la Bolivie concernant les mines terrestres. Il est incompréhensible que les frontières à travers lesquelles nous tâchons de promouvoir le commerce et l'intégration se voient semées d'engins de guerre qui attendent à la population civile et menacent ses droits fondamentaux. Nous sommes convaincus que les gouvernements de la région directement affectés par ce problème trouveront le moyen de le régler.

Cette question revêt particulièrement et directement de l'importance pour la Bolivie, étant donné, ce qui est bien connu et non contesté, que sur la ligne de frontière commune, le Chili a enfoui un grand nombre de mines, dont l'enlèvement est péremptoire, conformément aux engagements conclus à Oslo, aux préceptes de la morale et aux impératifs de l'intégration qui doivent prévaloir entre des pays voisins. Éviter de mentionner ce sujet n'est pas l'attitude qu'espère la communauté internationale. Elle attend des décisions fermes et une volonté sincère de contribuer à la paix entre pays qui doivent manifester un sentiment de solidarité à leurs frontières.

Dès le début de son indépendance, la Bolivie a renoncé à la force et refusé la course aux armements comme instrument de politique étrangère. Forte de cette autorité morale, elle condamne les intérêts commerciaux qui veulent promouvoir les équipements militaires et compromettre ainsi ce que l'on a réalisé jusqu'ici pour préserver la paix sur le continent.

J'ai voulu décrire le processus du changement en Amérique latine pour montrer à quel point ce qui se passe dans chacun de nos pays s'inscrit dans une tendance historique beaucoup plus large. Cependant, l'évolution bolivienne comporte des traits particuliers. Nous avons rétabli la démocratie et les libertés économiques en Bolivie après un long processus d'affrontements sociaux. Dans le respect des libertés et des droits de l'homme, nous avons développé le système politique et renforcé la croissance et le développement, aujourd'hui visibles en Bolivie. Il faut souligner que ce processus d'édification s'est fait dans la paix et qu'il a été le fruit du dialogue démocratique.

Mon gouvernement fruit du mandat du peuple représente plus de 70 % de l'électorat bolivien, mais nous devons continuer à progresser et à élargir le cadre du dialogue et de la concertation, faire participer les institutions de la société et leurs personnalités à la tâche qui consiste à identifier les grands objectifs du développement en Bolivie ainsi que les grandes lignes de la stratégie pour le XXIe siècle. Tel est le but du dialogue national que je viens de provoquer et qui a suscité une réponse positive de tous les partis politiques gouvernementaux et de l'opposition, de l'Église, du secteur privé, des paysans et des travailleurs.

Naturellement, ce nouveau pays que nous sommes en train de construire se tourne vers l'avenir avec une plus grande confiance. Le moment est venu de réaffirmer le rôle continental de la Bolivie, terre de contacts et point de rencontre entre les grands bassins et les grandes cultures de l'Amérique. La position géographique privilégiée de la Bolivie peut devenir l'un de ses plus grands avantages comparatifs et un élément fondamental de son rôle au plan international.

Mais cela n'est pas encore une réalité concrète mais une tâche à accomplir, une promesse à remplir. Pour cela, il faudrait faire recouvrer à la Bolivie son état de pays maritime, réduire le coût du transport des produits boliviens, créer un secteur moderne de services pour l'exportation et le relier au Pacifique et à l'Atlantique, considérer et comprendre le pays comme partie intégrante du continent.

L'association de la Bolivie avec le MERCOSUR n'illustre pas seulement la volonté de resserrer les liens d'amitié historique mais résulte des nécessités concrètes du développement de la Bolivie. La croissance exceptionnelle des régions orientales de la Bolivie nécessite objectivement une relation plus intense et plus fructueuse avec nos voisins de l'Atlantique.

Cette vision coïncide avec l'une des entreprises de développement les plus impressionnantes de l'histoire de l'Amérique qui se réalise sur les territoires brésilien, bolivien, paraguayen, argentin et uruguayen. Les flux d'investissements et de technologies doivent circuler librement, dans cette région. Il faut constituer un authentique marché commun, un projet multinational de développement autour de ce potentiel, qui puisse en outre améliorer la nature et la qualité de l'intégration de nos pays dans l'économie mondiale. Chacun sait que la voie fluviale Paraguay-Paraná constitue la route naturelle de liaison géographique de cette zone.

Toutefois, le grand projet n'est déjà plus dans l'esprit des visionnaires, il a disparu de la table de négociation des diplomates. Maintenant, il est entre les mains des ingénieurs et des travailleurs. Après quasi 30 années de labeur, on a commencé la construction du gazoduc de Santa Cruz-San Pablo-Curitiba, première partie d'un réseau de distribution d'énergie dont le territoire bolivien est le centre de convergence. C'est un des plus grands projets d'ingénierie de l'histoire de la région. Il s'étendra sur plus de 3 000 kilomètres, transportera plus de 7 milliards de pieds cubes de gaz naturel en 20 ans et nécessitera un investissement total s'élevant à près de 5 milliards de dollars.

L'existence même de la Bolivie est directement liée au Pacifique. C'est pourquoi mon pays suit avec intérêt le processus de consolidation de l'énorme potentiel de la communauté andine. Cette force provient également de notre voisinage immédiat. Les économies de la Bolivie, du Pérou et du Chili sont complémentaires.

Nos territoires sont des marchés, mais aussi des voies d'intégration. Ceux du Pérou et du Chili sont pour la Bolivie la porte sur le Pacifique. Celui de la Bolivie ouvre les communications de ces pays avec l'immense territoire intérieur du continent.

Je dois toutefois souligner qu'en réalité, ce potentiel est loin d'être pleinement exploité. Cela tient à la guerre qui a eu lieu il y a à peine plus de 100 ans et dont les conséquences continuent à affecter les relations entre nos pays. Sans aucun doute, la séquelle la plus injuste et la plus grave

de cette guerre est l'enclavement géographique imposé à la Bolivie.

La Bolivie ne peut renoncer à sa revendication de souveraineté sur une partie de la côte de l'océan Pacifique qu'elle doit retrouver. C'est une condition indispensable pour le développement national, mais surtout une revendication historique inéluctable. Le retour à son état de pays maritime, temporairement perdu, est une condition indispensable pour qu'elle puisse jouer son rôle à l'échelle continentale du pays, en tant que plaque tournante et zone de convergence. Mon pays fera appel, autant de fois qu'il sera nécessaire, à la communauté internationale pour qu'elle continue d'accorder son attention à un problème considéré comme présentant pour l'hémisphère un intérêt permanent, en raison de ses multiples implications pour la sécurité et l'harmonie continentales. Malgré tout, mon gouvernement est disposé, comme toujours, à explorer, sans préjugés, les voies du dialogue constructif.

Le trafic des drogues illicites déforme injustement la réalité bolivienne et affecte le bon fonctionnement de la coopération externe qu'il vient entraver. La Bolivie, tout spécialement, a beaucoup fait pour endiguer ce problème. Elle n'a pas laissé le trafic des drogues contaminer irrémédiablement sa structure économique, institutionnelle et politique. Ceci, dans une atmosphère de paix, sans recourir à la violence. Néanmoins, le stigmate du trafic des drogues est présent et s'il nous gêne qu'on lui donne une telle importance, on peut commettre l'erreur de l'ignorer.

Par conséquent, mon gouvernement a pris la décision d'exclure la Bolivie du circuit du trafic des drogues avant la fin de mon mandat. Il aura recours au dialogue et à la concertation avec les paysans producteurs de coca, afin d'éliminer définitivement les cultures illégales. Il sera impitoyable envers les narcotraficants. Il ne leur laissera pas une minute de répit tant qu'ils ne seront pas sortis pour toujours de l'histoire de la Bolivie.

Évidemment, ce problème n'est pas exclusivement bolivien, et ce que nous pourrons faire ne résoudra pas le problème mondial et hémisphérique du commerce illégal de stupéfiants. C'est une question qui intéresse et engage tout un chacun. Le moment est donc venu de réaffirmer les principes de la responsabilité partagée. Les caractéristiques et l'ampleur de ce phénomène font que l'on ne peut y faire face isolément de manière efficace. Il requiert, de manière indéfectible, l'engagement de tous les pays, et plus particulièrement de ceux qui, touchés par la consommation des drogues, ont les ressources économiques suffisantes pour combattre ce terrible fléau.

Mon pays réaffirme son engagement envers le processus de paix au Moyen-Orient, conformément aux principes et valeurs qui président à la coexistence harmonieuse des peuples. Cependant, face à la résurgence des tensions et de nouveaux actes d'affrontement, il prie les parties de ne pas revenir sur les accords déjà assumés. Telle est l'attitude à adopter en permanence pour maintenir la paix dans la région.

Par ailleurs, la Bolivie a accueilli avec satisfaction l'initiative du Secrétaire général, qui propose un ample programme de réforme du système des Nations Unies. Elle considère qu'il est indispensable de renforcer le rôle du Secrétariat. Elle réitère l'importance du processus d'élargissement et de réforme du Conseil de sécurité, en vue de redresser les déséquilibres actuels, de garantir une distribution géographique équitable et non discriminatoire, d'améliorer ses mécanismes de prise de décisions et de rendre cet organe plus légitime et plus représentatif des pays qui composent l'Organisation des Nations Unies. La Bolivie partage l'idée de progresser vers l'élimination du droit de veto, en limitant entre-temps son utilisation aux questions visées au Chapitre VII de la Charte.

La Bolivie réitère son attachement aux principes qui, depuis plus de 50 ans, sous-tendent la solidarité mondiale. Pour nous, Boliviens, sont imprescriptibles les normes qui consacrent le respect mutuel et l'égalité souveraine des États, quels que soient la taille et le degré de développement des États, qui consacrent le règlement pacifique des différends, l'inviolabilité et l'intégrité des territoires, le respect de l'autodétermination des peuples qui désirent préserver, à l'abri des menaces, leurs propres systèmes de vie et de gouvernement.

Si une leçon peut être tirée de l'expérience de ce siècle qui tire à sa fin, c'est celle de la versatilité de l'oeuvre humaine. Son inclination irrépressible à commettre des erreurs. Mais aussi, son talent pour les corriger. Pour ouvrir, dans les décombres, de nouvelles voies vers la liberté et la foi.

À l'approche du prochain millénaire, à une heure qui est à la fois le crépuscule et l'aube, il faut voir ce qui se passe dans le monde, sous le double signe de l'humilité et de l'espérance.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président constitutionnel de la République de Bolivie de son allocution.

Le général Hugo Bánzer Suárez, Président constitutionnel de la République de Bolivie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M. Martin Andjaba, Président de la délégation de la Namibie. Je lui donne la parole.

M. Andjaba (Namibie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que grâce à vos qualités de diplomate vous conduirez les délibérations de cette importante session à une conclusion fructueuse. Ma délégation vous apportera sa pleine coopération alors que vous abordez la tâche difficile qui vous attend.

Qu'il me soit permis de rendre hommage à S. E. M. Razali Ismail, votre prédécesseur, qui a dirigé les travaux de la cinquante et unième session d'une manière extrêmement remarquable.

Nous rendons également hommage à l'ancien Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la direction éclairée dont il a fait preuve au cours de son mandat. Nous lui sommes très reconnaissants des efforts inlassables qu'il a déployés pour faire respecter les objectifs de notre Organisation.

L'actuel Secrétaire général, M. Kofi Annan, vient d'un pays qui a ouvert la voie de la liberté et de l'indépendance nationale dans notre région du monde. Le premier dirigeant de son pays, M. Kwame Nkrumah, a été un des principaux catalyseurs dans la lutte de l'Afrique contre la domination coloniale. Nous sommes certains que toutes ces qualités, alliées à sa longue expérience des affaires de l'ONU, contribueront à la revitalisation et à la démocratisation de l'Organisation. Nous le félicitons de son élection au poste de Secrétaire général, et nous l'assurons de notre plein appui et de notre entière coopération.

À la cinquantième session de l'Assemblée générale, les dirigeants du monde ont retrouvé la vision des pères fondateurs de notre Organisation. Ils l'ont fait parce qu'ils étaient conscients de la nécessité de tracer le cadre institutionnel et d'élaborer les paramètres opérationnels nécessaires pour asseoir l'efficacité et la pertinence continue de l'ONU dans

cette arène internationale en mutation constante. C'est cet élan qui doit animer et impulser notre recherche d'une ONU réformée, revitalisée et démocratisée.

La réforme est un processus. Tant que l'ONU existera et que le monde continuera d'évoluer, la réforme sera nécessaire. Par conséquent, la Namibie se félicite du rapport du Secrétaire général du 16 juillet 1997 sur la réforme des Nations Unies. Qu'il me soit permis de bien manquer que la Namibie salue et appuie la réforme qui renforce la capacité de l'ONU de s'attaquer de façon efficace aux problèmes critiques du développement des pays en développement. Dans ce contexte, qu'il me soit permis de souligner que nous attachons la plus haute importance aux activités opérationnelles de l'ONU, car elles complètent nos efforts de développement. Toute réforme dans ce domaine doit renforcer leur excellence. Comme le Secrétaire général l'indique à juste titre dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, «transformation et confusion tendent souvent à coexister» (A/52/1, par. 20). Par conséquent, les questions de gestion ne doivent pas et ne peuvent pas être confondues avec les questions politiques. Nous avons reconnu depuis longtemps que l'Assemblée générale est, aux termes de la Charte, l'organe le mieux équipé pour assurer le leadership représentatif nécessaire. Ma délégation s'efforcera de maintenir l'autorité de l'Assemblée générale.

La réforme ne doit pas revenir en arrière. Elle doit se poursuivre pour renforcer les gains que nous avons réalisés au cours des années et s'appuyer sur eux. Et, par conséquent, les économies qui seront réalisées par les mesures de réforme doivent être canalisées — et à juste titre — vers :

«la tâche à laquelle l'Organisation assigne la plus haute priorité : lutter contre la pauvreté et renforcer les perspectives des pays en développement.» (A/51/950, lettre d'envoi)

Les récentes propositions de réforme du Secrétaire général font partie, à notre avis, d'un processus en cours. Nous ne devons pas résister au changement ni perdre de vue les conséquences à long terme de nos actions d'aujourd'hui. Nous devons le faire aujourd'hui, mais nous devons le faire bien.

Dans son allocution à l'Assemblée générale, le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Président Robert Mugabe, a réitéré la position de l'OUA sur la réforme et la démocratisation du Conseil de sécurité. Qu'il me soit permis de compléter ses observations en soulignant que la Namibie est opposée aux catégories de membres permanents du Conseil de sécurité. Alors que nous

continuons de rechercher les voies et moyens de réformer le Conseil de sécurité, la hâte ne doit pas se substituer à un processus rapide. Donc, le Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable et sur l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité et d'autres questions relatives au Conseil de sécurité doit être l'instance chargée de rechercher un consensus sur la question.

Ce qui mine aujourd'hui l'ONU n'est pas simplement une structure ingérable. L'Organisation connaît des limitations financières. Une réforme ne peut remplacer l'engagement des États Membres d'honorer les obligations financières qui sont les leurs au titre de la Charte. Par conséquent, les contributions volontaires ne doivent pas être considérées comme un moyen de résoudre la crise financière actuelle. Mon gouvernement se félicite de l'idée de l'établissement d'un fonds autorenouvelable de crédit, capitalisé à hauteur d'un million de dollars des États-Unis des contributions volontaires ou d'autres moyens appropriés pouvant faire l'objet d'un accord. Toutefois, notre Organisation ne peut pleinement exécuter son mandat que lorsque tous les États Membres lui en donnent les moyens. Nous devons tous nous acquitter de nos contributions mises en recouvrement, conformément aux accords internationaux, et non à des décisions unilatérales.

Mon gouvernement estime que la création d'un fonds de développement est une bonne idée. Cependant, tous les programmes et toutes les activités prescrits doivent être mis en oeuvre, notamment les remboursements aux pays qui fournissent des contingents aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. En outre, toute réduction de postes ne doit pas compromettre l'efficacité de l'ONU; et ce qui importe encore plus, elle doit se faire sur la base de l'équité géographique.

Depuis 1996 nous avons été témoins de progrès positifs dans le domaine du désarmement. Un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été conclu, et la Convention sur les armes chimiques est entrée en vigueur. De plus, un accord a été conclu par les parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction afin d'intensifier les efforts nécessaires pour négocier des dispositions de vérification. Toutefois, malgré ces faits nouveaux, les armes nucléaires et leur prolifération continuent d'être une cause de préoccupation pour la communauté internationale. Avec la conclusion du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires, nous espérons toujours que de sérieuses négociations vont commencer sur l'élimination des armes nucléaires.

À cet égard, nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires de prendre, dans les plus brefs délais, des mesures efficaces de désarmement nucléaire. L'élimination totale de ces armes est la seule garantie réelle, pour les États non dotés d'armes nucléaires, contre la menace ou l'emploi des armes nucléaires.

La Namibie est l'un des nombreux pays qui restent confrontés à l'expérience amère des effets des mines terrestres qui ont tué et continuent de tuer et qui représentent de graves obstacles au processus de reconstruction et de développement. Nous appuyons donc les efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à une interdiction complète de l'emploi des mines terrestres antipersonnel ainsi que ceux qui sont inlassablement déployés au niveau mondial en faveur du déminage.

À cet égard, nous nous félicitons du traité visant à interdire les mines terrestres antipersonnel conclu dernièrement à Oslo, en Norvège. La Namibie est disposée à signer le traité à Ottawa. Je voudrais exprimer notre profonde gratitude et notre grande satisfaction aux pays qui appuient les activités de déminage de la Namibie, ce qui améliore nos perspectives de développement.

Notre monde se transforme en un monde où des changements importants se produisent, ou tout au moins est-il perçu comme tel, caractérisé, entre autres choses, par l'intégration économique. Les pays en développement vont-ils devenir les victimes de ce processus ou vont-ils pouvoir en profiter? Il suffit de souligner que la mondialisation et la libéralisation ne sont pas des fins en soi. Elles constituent les moyens de parvenir à une plus grande efficacité, à une croissance plus importante et à un bien-être accru. Il est reconnu que les nombreuses discussions au sujet des avantages de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie mondiale continuent d'échapper à la majorité des pays en développement, en particulier ceux d'Afrique. Par ailleurs, en même temps que le fardeau de la dette continue d'entraver les efforts de développement de nos économies, l'aide publique au développement diminue. Par contre, les nouvelles idées novatrices visant à générer des fonds en faveur des engagements et priorités pris au niveau mondial sont remises en cause, dont certaines modifient indubitablement le fardeau général du financement du développement en faveur des pays en développement qui ne disposent déjà que de ressources financières limitées.

La Namibie est fermement convaincue que si le double processus de mondialisation et de libéralisation de l'économie mondiale doit profiter à tous les pays, les pays en développement doivent pouvoir accéder librement et incon-

ditionnellement aux marchés mondiaux. Cela ne devrait pas être une question concernant la survie des plus forts. Les limites qu'éprouvent nombre de nos pays à se mettre sur les rangs devraient être compensées par le maintien du traitement préférentiel en faveur des pays en développement.

On a beaucoup parlé des tendances mondiales du développement, des efforts déployés par l'Afrique pour se tailler une part plus importante dans l'économie mondiale, des efforts que nous faisons pour acquérir une autonomie économique et devenir compétitifs, de notre action vers l'intégration et l'harmonisation régionales ainsi que de ceux que nous déployons pour mettre en place un climat propice au commerce, aux investissements et aux flux de capitaux aux niveaux national et régional.

Par ailleurs, lors du dernier forum économique du Fonds monétaire international, il a été dit que les pays en développement, au cours de la décennie allant de 1985 à 1995, avaient augmenté leur part dans le commerce mondial, laquelle était passée de 23 % à 29 %. Ils ont également diversifié leurs liens commerciaux pour répondre aux changements majeurs qui interviennent dans le commerce et les régimes des échanges afin de s'orienter vers des politiques plus ouvertes et tournées vers l'extérieur.

Même si certains déclarent que les pays en développement ont plus que doublé leur revenu réel par habitant au cours des 30 dernières années, en réalité, l'Asie est seule à avoir fait à cet égard des progrès relatifs; aussi, l'écart dans les niveaux de vie qui existe entre les économies avancées et l'Afrique continue de s'élargir.

La répartition des bénéfices dus à l'augmentation des échanges commerciaux et de l'investissement étranger direct reste inégale, quelques-uns seulement en retirant le maximum. L'Afrique participe toujours au commerce mondial avec un investissement étranger direct inférieur à 4 %.

En conséquence, tout en continuant à nous féliciter des perspectives mondiales favorables, il ne faut pas oublier les divergences importantes qui existent entre les nations et les régions. Aujourd'hui pour de nombreux pays africains, l'optimisme mondial coexiste avec un pessimisme local. Il est donc nécessaire d'ouvrir et d'élargir nos économies, d'augmenter notre compétitivité, de rendre autonomes nos peuples et d'améliorer leur bien-être. À cette fin, la communauté internationale devrait aider comme il se doit l'Afrique à participer plus efficacement aux discussions multilatérales sur le commerce, grâce à une capacité renforcée de négociations dans ces instances. La mise en oeuvre intégrale du nouvel Ordre du jour pour le développement de

l'Afrique est un moyen efficace de s'attaquer à cette capacité limitée de l'Afrique de tirer profit des perspectives mondiales.

Au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe on reconnaît depuis longtemps que la voie vers la mondialisation devait se réaliser grâce à l'intégration régionale. Pour équilibrer les relations de pouvoir au niveau mondial, l'intégration régionale représente un impératif stratégique. À cette fin, tous les membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe se sont engagés dans une stratégie commune en vue de faire de la région un partenaire propre à attirer les échanges commerciaux et les investissements, et nous conjuguons nos efforts afin de parvenir à une coopération et à une intégration économique approfondies sur la base de l'équilibre, de l'équité et du respect mutuel, qui encouragerait les investissements, les échanges commerciaux et le déplacement des facteurs de production et de services transfrontaliers; de systèmes de valeur économique, politique et social communs, de l'amélioration de l'esprit d'entreprise, de la compétitivité, de la démocratie et de la bonne gestion des affaires publiques, de la primauté du droit, des droits de l'homme et de l'élimination de la pauvreté; et le renforcement de la solidarité régionale, de la paix et de la sécurité.

Même s'il est vrai que notre région n'a pas encore attiré une part importante de l'investissement direct étranger, les risques politiques et économiques ont été fortement réduits ces dernières années comme le démontre l'augmentation des courants d'échanges commerciaux et des investissements.

La Namibie, en tant que membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe, a confiance dans le potentiel de la région, les possibilités de développement conjoint et le pouvoir de la mobilisation collective. Cela nous permettra de renforcer les efforts que nous faisons pour atteindre les idéaux et les objectifs de la Communauté économique africaine. Nous pouvons ensemble renforcer notre productivité et notre compétitivité dans l'économie mondiale. En mettant en commun nos ressources et nos compétences, nous serons en mesure de créer pour nous tous un marché beaucoup plus important que celui auquel a pu accéder un de nos pays.

Pour qu'un processus de développement accéléré se mette en place dans les pays en développement, une base industrielle forte est indispensable. À cet égard, nous continuons de souligner le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), institution dont la mission est claire, importante et indispen-

sable. L'ONUDI a mené avec succès sa réforme, ce qui devrait être reconnu et appuyé. À ce stade, je voudrais exprimer la grande satisfaction de la Namibie au Gouvernement du Royaume-Uni pour la décision qu'il a prise de rejoindre l'ONUDI. Nul doute que cette décision exemplaire fera à juste titre des émules parmi d'autres États Membres.

Cette année, au cours du mois de juin, nous avons assisté à des événements importants aux Nations Unies. L'adoption de l'Agenda pour le développement ainsi que l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre d'Action 21 en sont des exemples. Nous considérons que l'issue de ces deux événements est complémentaire. L'un ne peut remplacer l'autre. Les engagements pris à Rio demeurent valables et doivent être honorés intégralement et non partiellement.

L'ONU a un rôle majeur à jouer pour la promotion de la coopération internationale. Il a fallu au Groupe de travail ad hoc à composition non limitée de l'Assemblée générale sur un Agenda pour le développement quatre années pour parvenir au consensus. La mobilisation des ressources pour sa mise en oeuvre est de la plus haute importance, car ceux qui vont en profiter ne peuvent pas attendre quatre ans de plus. Le développement doit être une des pièces maîtresses des activités de l'ONU. Dans ce contexte, nous saluons la proposition de nomination d'un vice-secrétaire général. D'après nous, le vice-secrétaire général devrait se concentrer sur les activités de l'ONU dans le domaine du développement.

La Namibie fait partie des pays les plus touchés par la désertification et la sécheresse. Dans quelques jours, la première Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, va se tenir à Rome. Nous soulignons la grande importance que revêt l'établissement d'un mécanisme financier indépendant pour que les arrangements soient propices à la mise en oeuvre de cette convention. À cette fin, nous attendons avec beaucoup d'espoir le résultat de la première Conférence des Parties.

La Namibie appuie la création d'une cour criminelle internationale qui n'aura compétence que pour les «infractions graves»: crimes de génocide, violations graves des lois et des coutumes applicables en période de conflit armé et crimes contre l'humanité. Le principe de la complémentarité devrait être clairement énoncé dans son statut. La cour criminelle doit compléter les juridictions pénales nationales et non les remplacer. Il faut par conséquent établir un équilibre entre la cour criminelle internationale et les juri-

dictions nationales pour que cette juridiction soit réellement fonctionnelle.

Nous sommes à deux ans de la fin du siècle et du début d'un nouveau millénaire. Nous avons la possibilité de réfléchir à ce que nous avons pu accomplir pour hisser la race humaine sur de nouvelles hauteurs. Dans ce contexte, mon gouvernement aimerait féliciter tant Mme Mary Robinson, le nouveau Haut Commissaire aux droits de l'homme, que M. Olara Otunnu, Représentant spécial du Secrétaire général chargé d'étudier les effets des conflits armés sur les enfants. Les deux vont assumer d'énormes responsabilités pour aider les États Membres dans ces tâches très importantes mais difficiles.

En 1998, nous allons célébrer le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Gouvernement et le peuple namibiens ont embrassé la Déclaration universelle des droits de l'homme au point que notre Constitution consacre les principes et les valeurs dont nous avons été privés pendant si longtemps et que nous chérirons et transmettrons aux nouvelles générations. En outre, 1998 marquera le cinquième anniversaire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Ce sera l'occasion de réfléchir et de nous vouer à nouveau à notre responsabilité collective qui est d'éviter aux prochaines générations le fléau des violations massives et graves des droits de l'homme.

Nous avons également la responsabilité de redoubler d'efforts en vue de l'application de la Déclaration sur le droit au développement et d'accorder la même attention à l'application des droits économiques, sociaux et culturels.

Aucun pays n'est à l'abri de la vague du trafic des drogues et de l'expansion géographique alarmante de la criminalité organisée sous ses diverses formes. Cela compromet notre processus de développement et constitue une menace pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et fait ainsi régresser la qualité de nos vies. Dans ce contexte, mon gouvernement appuie la convocation, l'année prochaine, de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la question des drogues. Cela permettra à la communauté internationale de réaffirmer qu'elle s'engage à lutter contre ce problème planétaire.

Nous avons tous, à maintes reprises, affirmé le lien qui existe entre la paix et le développement. Dans ce contexte, nous sommes heureux que l'ONU ait décidé de débattre de la notion de «culture de la paix» à la présente session de l'Assemblée générale. Nous appuyons les efforts actuelle-

ment déployés aux Nations Unies pour qu'une stratégie d'ensemble soit adoptée à cette fin.

Ma délégation continue d'être profondément troublée par la situation en Angola. À cet égard, nous sommes fermement convaincus que la réduction progressive de la présence des Nations Unies en Angola doit dépendre de la situation sur le terrain. La Mission d'observation des Nations Unies en Angola a été créée pour maintenir la paix dans ce pays. Cette paix fragile ne doit pas être remise en question par son retrait prématuré. À cet égard, l'engagement des parties en faveur de l'application intégrale et sans conditions du Protocole de Lusaka est d'une importance fondamentale. L'UNITA doit par conséquent ne plus se contenter de l'impasse actuelle et contribuer à un règlement définitif et durable du problème en Angola.

Nous louons les efforts déployés par le Secrétaire général en République du Congo, et nous espérons que l'on parviendra à un règlement rapide de ce problème.

Nous prenons acte de l'avènement du nouveau gouvernement en République démocratique du Congo, et nous demandons à la communauté internationale d'accorder toute l'aide nécessaire au Gouvernement et au peuple de ce pays au moment où ils s'engagent sur la voie de la réconciliation et de la reconstruction nationales.

Après sept ans de guerre civile tragique au Libéria, ma délégation salue la paix dont l'aube se lève finalement dans ce pays. Nous espérons qu'il s'agira d'une paix durable. Nous saluons le peuple libérien pour son bon sens. La paix ne peut survivre toute seule. Par conséquent, il incombe à la communauté internationale d'appuyer le Gouvernement et le peuple libériens dans leur efforts de réconciliation et de reconstruction nationales en vue de maintenir et de consolider la paix et la stabilité.

Nos coeurs saignent quand nous considérons la situation en Sierra Leone, qui a été responsable de la régression des efforts de reconstruction dans ce pays. Le Gouvernement de la République de Namibie a, à l'époque, condamné le coup d'État en Sierra Leone et il le condamne de nouveau maintenant. La Namibie demande l'isolement complet du régime militaire de ce pays. Voilà pourquoi nous saluons la nomination d'un Représentant spécial du Secrétaire général.

Nous notons avec satisfaction les progrès accomplis au cours des récentes négociations entre les parties sur le Sahara occidental. Nous les encourageons à continuer à rechercher un règlement définitif à ce problème. Nous

réitérons notre appel en faveur de l'exercice rapide par le peuple sahraoui de son droit à l'autodétermination sur la base d'un référendum libre, équitable et transparent au Sahara occidental, placé sous la supervision et le contrôle conjoints de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Nous rappelons la préoccupation de l'OUA à propos du conflit entre la Libye et les États-Unis et le Royaume-Uni au sujet de la tragédie de Lockerbie. Nous déplorons la perte de vies humaines causée par cette tragédie, mais d'autres personnes innocentes continuent à souffrir du fait des sanctions qui ont été imposées par la suite contre la Libye. Nous demandons qu'un règlement soit trouvé d'urgence à ce problème.

Le Gouvernement namibien a réitéré à de nombreuses occasions que les États-Unis d'Amérique et la République de Cuba devraient commencer à franchir la distance de 90 miles et progresser vers la réconciliation et la coexistence pacifique. Nous avons espéré voir nos aspirations se concrétiser. Toutefois, ces aspirations ont été brisées par le renforcement de l'embargo économique, commercial et financier imposé contre Cuba par l'application de la loi Helms-Burton. Néanmoins, nous continuons d'espérer.

La construction de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés ne favorise pas l'instauration de la paix au Moyen-Orient. C'est pourquoi nous demandons aux autorités israéliennes de renoncer à de telles mesures. La paix au Moyen-Orient répond aux intérêts de toutes les parties concernées, c'est pourquoi nous appelons les parties à reprendre les négociations.

Je voudrais terminer en rappelant une évidence : la paix coûte moins cher que la guerre. Unissons donc nos efforts pour faire de ce monde un havre de paix.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Domingo L. Siazon, Secrétaire aux affaires étrangères des Philippines.

M. Siazon (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous adresser, au nom de ma délégation, nos plus sincères félicitations pour votre accession à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous souhaitons également féliciter S. E. Tan Sri Razali Ismail, notre collègue à l'Assemblée et un de nos partenaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-

Est (ANASE), pour la façon dont il a dirigé les débats de la cinquante et unième session.

C'est également un grand plaisir de féliciter S. E. le Secrétaire général, M. Kofi Annan. Nous sommes déterminés à coopérer avec lui pour améliorer notre Organisation.

L'année prochaine, nous célébrerons le centenaire de la proclamation d'indépendance de l'État des Philippines. L'année prochaine également, mon pays devrait entreprendre l'exercice le plus sacré qu'exige la démocratie : élire des dirigeants nationaux par l'expression de la volonté populaire. Tandis que nous marquons notre premier siècle en tant que première République de l'Asie et que nous nous préparons à élire ceux qui vont nous conduire dans le XXIe siècle, nous réfléchissons à ce que nous avons réalisé en tant que pays et en tant que membre de la communauté des nations. Aujourd'hui, la paix règne dans mon pays. Les dissensions ont maintenant fait place à la réconciliation nationale et le progrès et l'espoir ont à présent remplacé la rébellion violente.

L'année dernière, sous la sage conduite de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), et en particulier du Comité des six de l'OCI, sous la houlette éclairée de l'Indonésie et avec le soutien actif de la Libye, le Gouvernement philippin et le Front national de libération Moro ont conclu un accord historique qui a apporté la paix à Mindanao après plus d'un quart de siècle de rébellion séparatiste ouverte. Le dirigeant du Front est aujourd'hui le Gouverneur élu de la Région autonome musulmane de Mindanao, et il préside le Conseil pour la paix et le développement des Philippines du Sud. Les combattants du Front sont désormais intégrés dans les forces armées philippines et dans la police nationale.

En tant que pays et en tant que République, les raisons de célébrer seront certes nombreuses. Et cela nous donne encore d'autres raisons de nous pencher sur le monde et de nous poser des questions fondamentales sur son état actuel et l'avenir qui se prépare.

Une des questions qui nous vient à l'esprit est celle-ci : notre monde est-il plus sûr? La fin de la guerre froide l'a en ce sens rendu un peu plus sûr. Mais l'est-il suffisamment quand nous continuons de vivre sous la menace imposée par la présence d'armes de destruction massive? Heureusement, la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'année dernière, et la révision en cours du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires nous donnent de nouvelles assurances.

Nous ne devons pas nous en arrêter là. Poursuivons les négociations en vue de l'élimination complète et totale des armes nucléaires d'ici un certain temps. Cet appel a déjà été entendu par la Cour internationale de Justice qui a reconnu l'année dernière que tous les États avaient l'obligation de participer de bonne foi à de telles négociations.

Le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est est entré en vigueur le 27 mars 1997. Et, ce jour-là, les armes nucléaires ont perdu du terrain dans le monde. À présent, nous demandons instamment aux États dotés de l'arme nucléaire d'appuyer ce traité en devenant parties à son Protocole. À cette session, nous nous pencherons également sur l'initiative qui vise à consolider les zones exemptes d'armes nucléaires existant déjà et à promouvoir la coopération entre ces zones en vue de parvenir à l'élimination totale de ces armes.

La sécurité mondiale exige également de maîtriser la prolifération des armes classiques, notamment les armes de petit calibre et les mines terrestres antipersonnel, qu'elles soient déployées ou stockées dans les arsenaux nationaux. À Oslo, au début de ce mois, le processus d'Ottawa a débouché après moins d'un an sur le texte d'un traité d'interdiction des mines terrestres antipersonnel. Nous signerons ce traité au mois de décembre. Nous continuerons également d'appuyer les nobles efforts que déploient l'Organisation, les gouvernements et les organisations non gouvernementales dans le domaine du déminage, de l'assistance aux victimes des mines et du relèvement des régions dévastées par ces engins meurtriers.

À la fin de la période de l'après-guerre froide, force est de reconnaître que le risque d'un conflit particulièrement grave est passé presque intégralement du niveau mondial au niveau régional. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), en réponse aux réalités nouvelles, a favorisé la création du Forum régional de l'ANASE, tribune multilatérale au niveau ministériel, afin de promouvoir le dialogue sur la sécurité régionale et la coopération dans ce domaine. Aujourd'hui, dans la région de l'Asie et du Pacifique, le dialogue et la coopération sont les deux formules prééminentes pour sauvegarder la paix.

Cependant, les litiges au sujet de la mer de Chine du Sud demeurent une source de tension pour notre région. En 1992, l'ANASE a adopté à Manille une Déclaration sur la mer de Chine du Sud qui appelle à un règlement des différends par des moyens exclusivement pacifiques et qui invite toutes les parties à faire preuve de retenue. D'autres États ont entériné cette Déclaration. Nous sommes résolus à trou-

ver un règlement de ces conflits dans le respect du droit international, et en particulier de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, tout en nous abstenant de tout acte hostile qui risquerait de menacer la stabilité et la sécurité dans la région.

Comme bien d'autres ici, nous déplorons les récents événements qui ont eu lieu dans la vie politique cambodgienne. Au sein de l'ANASE, nous avons entamé un dialogue pour examiner le problème du Cambodge et nous envisageons avec plaisir son admission prochaine dans la famille de l'ANASE.

Sur la péninsule de Corée, nous espérons que des entretiens actuels sortiront de nombreux dividendes de la paix et qu'ils mèneront également à une plus grande coopération en faveur de la croissance économique et du progrès pour l'Asie orientale.

En Afrique du Sud, à la suite de l'effondrement de l'apartheid, nous assistons à des tentatives hardies et sincères qui sont menées en vue de consolider la réconciliation nationale. Dans d'autres régions de l'Afrique, des efforts de coopération régionale sont activement déployés pour promouvoir la paix et la justice au lendemain de terribles conflits. Au Libéria, en particulier, nous nous félicitons de la tenue d'élections libres et régulières avec l'appui de la communauté internationale, sous la conduite de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Au Moyen-Orient le terrorisme et l'agression politique menacent gravement la paix. Nous appelons toutes les parties à renoncer à toute forme de violence et d'intimidation afin de préserver le processus de paix commencé il y a quelques années et salué alors par le monde entier.

En Bosnie-Herzégovine, où beaucoup reste encore à faire, nous déplorons la dégradation de l'ordre civil et condamnons les violences à l'encontre du personnel des Nations Unies.

En Amérique latine, nous nous félicitons de la fin honorable de la guerre civile qui a sévi au Guatemala pendant 36 ans.

Le monde est-il un lieu plus sûr pour le monde lui-même? L'environnement de notre planète est menacé. Nous devons réagir en accélérant la mise en oeuvre d'Action 21 conformément au programme adopté au mois de juin dernier. En priorité, nous devons considérer le manque de ressources financières sur les plans financier, technologique, du savoir-

faire et de la coopération, qui entrave la promotion d'un développement durable à l'échelle mondiale.

En décembre prochain, nous nous réunirons à nouveau pour débattre d'un instrument juridiquement contraignant, au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, afin de contrôler les émissions nocives. Nous devons nous mettre dès maintenant d'accord sur des objectifs chiffrés de réduction des émissions, visant principalement ceux qui en ont produit beaucoup trop et pendant beaucoup trop longtemps.

Nous devons nous poser une autre question : le monde est-il un lieu sûr pour l'être humain? Nous serons en mesure de répondre d'une manière affirmative lorsqu'il sera universellement admis que tout être humain dispose de droits inhérents à sa personne et que tous les droits fondamentaux — politiques, civils, sociaux et économiques — doivent former entre eux un équilibre harmonieux. En effet, tant que les droits de l'homme feront l'objet de violations, tant que le droit au développement sera vicié, tant que les droits des femmes ne seront pas pleinement respectés, tant que les êtres humains feront l'objet d'un commerce, tant que les travailleurs migrants et tout spécialement les femmes seront victimes de mauvais traitements et d'exploitation, nous ne pourrons pas dire que le monde est un lieu sûr pour l'être humain.

Nous devons protéger nos femmes. Nous devons concrétiser les décisions prises à Beijing et faire davantage pour renforcer le respect des droits des femmes en utilisant les accords et mécanismes existants de défense des droits de l'être humain.

Nous devons protéger nos enfants. Nous devons efficacement mettre en oeuvre la Convention relative aux droits de l'enfant et nous devons annexer à cette convention un protocole prévoyant les mesures mondiales contre l'esclavage, la prostitution et la pornographie dont les enfants font l'objet.

En outre, nous appelons à l'adhésion universelle à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur familles.

La protection des droits de l'homme trouve son application la plus efficace dans la démocratie. Toute menace à la démocratie constitue également une menace directe et indirecte aux droits de la personne humaine. Aujourd'hui, dans de nombreux pays, y compris le mien, la démocratie n'est plus menacée par l'extrémisme politique, qu'il soit de

droite ou de gauche. Cependant, les menaces à la démocratie sont plus odieuses et plus insidieuses. Le terrorisme et le trafic illicite de stupéfiants en font partie.

Afin de créer un consensus régional sur la façon d'aborder au mieux le problème des stupéfiants et de la criminalité transnationale, les Philippines accueilleront, l'année prochaine, la réunion ministérielle régionale pour l'Asie et le Pacifique sur la criminalité et la corruption transnationales organisés. À cet égard, nous souhaitons nous inspirer des réunions régionales qui se sont tenues en Afrique et en Amérique latine et bâtir sur leurs acquis.

Nos initiatives pour faire du monde un lieu sûr et pour sauvegarder les droits de l'individu perdraient beaucoup de leur signification si nous n'étions pas en mesure de répondre à la question fondamentale : les possibilités de croissance et de progrès économiques se sont-elles accrues?

La montée de la mondialisation a fourni des occasions sans précédents au monde développé et en développement. Le développement orienté vers le marché et le libre-échange, accepté par un nombre croissant de pays en développement, a permis d'étendre la participation de ces derniers à la croissance et aux échanges commerciaux dans le cadre de l'économie mondiale. Cependant, les bénéfices de la mondialisation restent inégalement répartis. Les pays en développement continuent d'être aux prises avec d'anciens problèmes, tels la dette extérieure et le protectionnisme qui règnent sur le marché des pays développés.

Les turbulences monétaires récentes en Asie de l'Est, région jouissant des meilleures perspectives de croissance à long terme dans le monde, nous rappellent que la mondialisation peut produire l'instabilité même là où elle a engendré la croissance la plus spectaculaire. Une spéculation internationale débridée et d'autres maux inhérents au marché, qui entravent le développement au lieu de l'aider, constituent une raison essentielle de renforcer le rôle des Nations Unies dans le développement mondial.

C'est uniquement dans le cadre de l'Organisation que nous pouvons oeuvrer pour partager, entre nations riches et pauvres, le fardeau de l'ajustement structurel imposé par la mondialisation. C'est seulement dans le cadre du système des Nations Unies que nous pouvons mobiliser une action mondiale concertée pour appuyer le progrès dans les régions pauvres de la planète, notamment en Afrique dont les besoins requièrent une attention particulière.

Le système de Bretton Woods et les banques de développement multilatéral ont également besoin d'être réfor-

més. Les flux mondiaux de financement multilatéral pour le développement doivent être intensifiés, notamment en raison de la réduction de l'aide publique au développement bilatéral.

Les pays qui souhaitent réduire leur part dans le financement des Nations Unies devraient être disposés à faire de même dans les institutions financières internationales, afin que ceux qui souhaitent augmenter leur contribution à ces institutions soient en mesure de le faire sans aucune entrave.

Nous devons nous poser une autre question fondamentale : sommes-nous prêts, en tant qu'Organisation d'États, en tant que nations unies, à relever les défis de demain? La réponse lapidaire est «non».

C'est pourquoi mon pays croit fermement que nous devons amorcer immédiatement la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons besoin d'augmenter les capacités de cette instance mondiale pour l'adapter aux exigences du monde moderne. L'un des objectifs fondamentaux de la réforme devrait être de remettre le développement au coeur de l'ordre du jour des Nations Unies.

Les Philippines souscrivent par conséquent aux recommandations du groupe de travail de haut niveau à composition non limitée pour le renforcement du système des Nations Unies. Si celles-ci étaient mises en oeuvre de manière adéquate, elles permettraient d'accroître l'efficacité de l'Assemblée générale dans l'exercice de ses responsabilités découlant de la Charte.

Le Secrétaire général nous a présenté un rapport sur ses propres propositions de réforme. Ce document mérite l'examen sérieux de l'Assemblée générale. Nous apprécions l'accent mis par le Secrétaire général sur le développement.

Nous devons également accélérer les discussions sur la réforme du Conseil de sécurité. À ce sujet, nous nous félicitons des progrès réalisés en vue d'élucider et d'identifier les éléments qui devront faire l'objet de négociations si nous nous orientons vers l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité.

Les Philippines sont tout à fait favorables à l'élargissement du Conseil afin d'en augmenter l'efficacité. La composition du Conseil de sécurité devrait mieux refléter les régions du monde en développement, mieux refléter aussi les réalités mondiales modernes. Les nouveaux membres permanents devraient jouir des mêmes droits que les membres permanents actuels. L'utilisation du veto devrait se

limiter aux mesures prises dans le cadre du Chapitre VII de la Charte.

Parler de la réforme est certes une bonne chose. Mais nos propos ne mèneront nulle part si l'Organisation n'est pas dotée des ressources nécessaires pour s'améliorer et se revitaliser. Nous avons survécu à l'équilibre de la terreur pendant la guerre froide. Travaillons maintenant à l'équilibre de nos finances en cette période d'après-guerre froide. Il y a là d'ailleurs un certain paradoxe. La cessation de la guerre froide aurait dû signifier la fin des dépenses astronomiques réalisées au nom de la dissuasion. Il aurait été raisonnable de s'attendre à ce qu'une partie de ces finances soit, à présent, utilisés pour aider l'ONU à promouvoir la paix, le progrès et la prospérité dans le monde.

Pourtant, ce n'est manifestement pas le cas. Le Fonds d'avances renouvelables dont le montant pourrait atteindre jusqu'à 1 milliard de dollars, financé par des contributions volontaires, ou par d'autres moyens, tel que proposé par le Secrétaire général, pourra, s'il se matérialise, être une source d'assistance temporaire. Cependant, il y a là le danger bien réel de voir cette proposition encourager ceux qui ont des arriérés à retarder encore les paiements qu'ils doivent à l'Organisation.

Les Philippines sont favorables à la réforme, mais estiment que la réforme de l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas être perçue comme une occasion d'exercer un chantage sur l'Organisation. Nous sommes tous en faveur de la réforme et du renforcement de l'Organisation des Nations Unies, mais l'établissement de normes pour la réforme ne devrait pas être une condition *sine qua non* imposée à un État Membre pour le paiement de leurs contributions mises en recouvrement.

Au cours des 100 années qui se sont écoulées depuis que mon pays a déclaré son indépendance, la guerre et l'occupation, la dictature et la politique politicienne ont à un moment ou à un autre mis en danger notre démocratie. Pendant ces 100 années, nous avons cultivé une expérience qui pourrait s'avérer pertinente dans le cadre actuel. Nous avons appris, en tant que pays, que nous devons chérir les idéaux de la démocratie sur tous les plans de notre vie nationale, ainsi que dans nos rapports avec les autres pays.

Sortis victorieux de notre dernière grande bataille contre les forces antidémocratiques, il y a plus de 10 ans, nous avons décidé de partager notre expérience avec le reste du monde. Nous avons donc organisé à Manille la première réunion de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou restaurées en 1988. Treize pays se sont réunis

pour la première fois à Manille; aujourd'hui, la Conférence en compte 76. Je félicite la Roumanie du succès qu'elle a obtenu en accueillant la troisième session de la Conférence au début du mois.

Compte tenu de la diversité des États Membres de notre Organisation, il n'est pas surprenant que des divergences de vues qui persistent même sur des questions fondamentales comme la paix internationale, le développement mondial et la protection de la personne. Cependant, je voudrais suggérer que le fonctionnement de notre Organisation et l'existence de rapports harmonieux entre les États Membres reposent sur le respect de certains principes et idéaux de base qui nous ont été enseignés par la démocratie. Il nous faut coopérer avec toute l'énergie créative dont nous disposons et faire des idéaux de la démocratie notre phare dans la nuit.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande, S. E. M. Prachuab Chaichayan.

M. Chaichayan (Thaïlande) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec grand plaisir que ma délégation vous transmet, Monsieur le Président, ses plus sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Ma délégation saisit également cette occasion pour exprimer sa plus profonde reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail de la Malaisie, pour le leadership exceptionnel et l'énergie créatrice dont il a fait preuve l'année dernière. Je tiens également à féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, du dynamisme inédit qu'il a su insuffler à l'Organisation depuis son entrée en fonctions en janvier dernier.

La cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale se déroule sur la toile de fond de la transition et de la transformation du monde actuel. L'euphorie qui a fait suite à la fin de la guerre froide a cédé le pas au réalisme imposé par des défis nouveaux et non moins intimidants que nous devons relever en cette période de mondialisation. Les changements apportés par la technologie et la mondialisation des affaires et de l'information, semblent illimités et de plus en plus complexes. Pendant ce temps, les gouvernements doivent faire face à la tâche intimidante qui consiste à essayer de réinterpréter constamment le nouvel ordre des relations internationales et de s'y adapter.

En effet, malgré tous les changements survenus, l'héritage de la guerre froide continue de nous hanter. Rien ne rappelle davantage cette réalité que les événements regretta-

bles qui se déroulent actuellement au Cambodge. Bien que la situation à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui soit très différente de celle à laquelle nous faisons face avant la signature de l'Accord de paix de Paris, la recherche d'une solution est tout aussi difficile qu'alors.

Comment pouvons-nous régler un conflit essentiellement intérieur, en particulier lorsque notre capacité d'influencer le cours des événements est plus limitée qu'avant et que nous sommes accablés par la lassitude du déjà vu? Il est évident que nous ne pouvons abandonner le Cambodge. Il va sans dire que la Thaïlande et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), ainsi que l'ensemble de la communauté internationale, doivent apporter leur appui, mais seulement dans la mesure où les Cambodgiens eux-mêmes sont disposés à donner sa chance à la paix.

Mme Eshmambetova (Kirghizistan), Vice-Présidente, assume la présidence.

La situation au Cambodge reflète un aspect particulier du nouvel âge dans lequel nous entrons. Même si le monde est transformé par de nouvelles tendances universelles pour le moins radicales, certains problèmes sont si profondément enracinés qu'ils résistent aux meilleures initiatives de la communauté internationale. L'ONU, familière avec les conflits insolubles, reste l'un de nos meilleurs espoirs pour le règlement de ces situations.

Tout en faisant face aux défis traditionnels, l'ONU doit maintenant relever la multitude de défis lancés par le processus de mondialisation. La mondialisation a ainsi un sens différent selon les gens. Pour beaucoup, elle est la promesse d'une ère de progrès et de prospérité sans précédent. Pour ses défenseurs, la mondialisation donne libre cours aux forces de la créativité dans l'économie mondiale. On se félicite du fait que la mondialisation a permis la propagation des idées et des valeurs de la démocratie et de la liberté dans le monde entier.

Par ailleurs, il y a ceux qui soutiennent que la mondialisation est devenue un prétexte qui sert en toutes circonstances à imposer certaines idées et valeurs. Ils considèrent que la mondialisation aboutit à un monopole du pouvoir économique entre les mains d'une poignée d'êtres impitoyables exclusivement soumis aux forces du marché, alors que la grande majorité de l'humanité est de plus en plus marginalisée.

La réalité se trouve certainement quelque part entre ces deux extrêmes. En fait, la question est qu'il faut que nous développiions tous notre capacité de faire face aux effets à

la fois positifs et négatifs de la mondialisation. Même les pays en développement qui ont connu le plus de réussite, ne peuvent échapper aux bouleversements que peut provoquer l'intégration au marché mondial, comme le montre la crise monétaire que la Thaïlande et d'autres pays de l'Asie du Sud-Est connaissent en ce moment.

La récente expérience de la Thaïlande donne à penser que pour prospérer sous l'égide de la mondialisation économique, les pays en développement doivent bien comprendre comment fonctionnent les forces du marché et s'y adapter. La Thaïlande a appris que la libéralisation financière exige un très haut degré de discipline des secteurs tant public que privé. Il faut également, ce qui est crucial, être vigilant dans l'amélioration des réglementations garde-fous. En outre, une analyse macroéconomique plus globale s'impose pour améliorer le suivi de la conjoncture économique actuelle.

Mais, fondamentalement, la Thaïlande reste forte. Un taux d'épargne remarquablement élevé, une inflation relativement faible et la forte tradition d'une politique orientée vers le marché mettent toujours en évidence la valeur fondamentale de notre économie. Nous sommes fermement attachés à la liberté et à l'ouverture des marchés. Nous encourageons aussi activement la coopération régionale et la libéralisation économique dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) la Zone de libre-échange, le Conseil de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et d'autres organisations sous-régionales de développement.

En outre, nous sommes fermement déterminés à bien mener les affaires publiques et renforcer la démocratie. Samedi dernier, le Parlement thaïlandais a approuvé le nouveau projet de Constitution qui souligne la transparence, l'obligation redditionnelle et le rôle de la participation publique.

Notre réforme politique va de pair avec notre réforme économique. Nous nous rendons compte que nous ne pouvons plus différer la restructuration économique si nous devons nous retrouver sur la bonne voie. Nous respectons donc sérieusement les conditions dont est assortie l'aide d'urgence du Fonds monétaire international (FMI). Nous travaillons également avec la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement pour restructurer notre système financier, améliorer notre compétitivité dans le domaine des exportations et faire retrouver à notre économie sa croissance durable à long terme par les réformes nécessaires de la fonction publique, la privatisation, la restructuration industrielle et l'amélioration de la qualité de notre main-d'oeuvre, de nos technologies et de nos infrastructures.

Je préfère considérer que cette crise, malgré les apparences, est un bien. À maints égards nous avons fait ce qu'il fallait dans le passé — notamment une industrialisation progressive et la libéralisation du commerce international et des investissements — mais, avec du recul, il apparaît que la capacité macroéconomique d'affronter un marché de capitaux de plus en plus ouvert n'était pas suffisante. La mondialisation des finances et des affaires nous oblige à devenir encore plus compétitifs, en étant plus ouverts et plus transparents. Notre économie est trop profondément intégrée au système économique international pour qu'elle en fasse moins. Nous ne pouvons pas lutter contre le marché; ce que nous devons faire, c'est nous assurer que le marché fonctionne de façon efficace et équitable.

En même temps, l'expérience de la Thaïlande montre que l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer dans la coordination des politiques macroéconomiques au niveau mondial. Il faut une coopération et une coordination plus étroites entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et les grands pays industriels pour qu'un appui intégré soit apporté au renforcement des capacités des pays dont l'économie est encore fragile. Bien entendu, la mondialisation a ses gagnants et ses perdants. Les règles du jeu devraient donc tenir compte tant des faiblesses que des forces de tous les pays concernés.

En tant qu'organisation universelle et à finalités multiples, l'Organisation des Nations Unies est la seule institution mondiale capable de créer un partenariat mondial entre les États, grands et petits, riches et pauvres, puissants et faibles. Aucun État, aucune région ne peut faire cavalier seul. C'est pourquoi la Thaïlande s'est engagée à appuyer l'ONU et qu'elle salue les initiatives et propositions de réforme, présentées récemment par le Secrétaire général. J'espère que ces mesures vont permettre à l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de ses responsabilités avec encore plus d'efficacité. Je souhaite beaucoup de succès au Secrétaire général dans la mise en oeuvre de ces propositions.

La Thaïlande accorde une grande importance au renforcement du rôle des Nations Unies dans la promotion de la coopération internationale en faveur du développement économique et social. Nous sommes heureux que dans ses propositions de réforme, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, ait fait valoir que la promotion du développement durable doit être la priorité majeure des activités de l'ONU. Le plan de réformes proposé par le Secrétaire général exige un examen plus approfondi, mais la Thaïlande peut appuyer sa proposition de nommer le Groupe des Nations Unies

pour le développement — comprenant le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) — qui remplacerait le groupe sectoriel des opérations de développement. Nous espérons donc que ce Groupe des Nations Unies pour le développement va faciliter la consolidation et la coopération entre les institutions des Nations Unies, tout en leur permettant de garder leur identité pour qu'elles puissent répondre de façon plus efficace aux besoins des pays en développement.

La Thaïlande salue également la création de dividendes pour le développement, en transférant des ressources de l'administration aux activités de développement. D'après le plan de réformes, les coûts administratifs seront réduits d'un tiers, les effectifs de 1 000 postes et la bureaucratie de 30 %. Cela étant, ces réductions ne doivent pas constituer une fin en soi. La réforme devrait être axée sur la question de savoir comment gérer les fonds et appliquer au mieux les programmes de façon à parvenir au développement équitable, ce qui est notre objectif commun.

Un autre point important du plan de réforme du Secrétaire général est la proposition de consacrer plus de ressources aux activités opérationnelles des Nations Unies. Nous estimons que l'Organisation est la seule instance susceptible de permettre la création d'un partenariat égal et fonctionnel entre les pays développés et ceux en développement — un partenariat répondant aux besoins et aux aspirations du monde en développement. La réduction constante des contributions volontaires aux ressources de base a empêché les fonds et programmes des Nations Unies de jouer le rôle qui leur était assigné. À cet égard, nous appuyons la proposition du Secrétaire général concernant les moyens novateurs propres à mobiliser de nouvelles ressources financières pour le développement. Le secteur privé pourrait effectivement être une source importante d'appui financier comme la donation de 1 milliard faite par M. Ted Turner vient de le démontrer. Cependant, les fonds provenant du secteur privé ne peuvent pas remplacer l'aide publique au développement; ils ne peuvent que venir s'y ajouter.

La restructuration du Conseil de sécurité est également un élément fondamental de la réforme des Nations Unies. Malgré la fin de la guerre froide, l'anachronisme et toujours si puissant droit de veto continue d'exister dans une Organisation censée être plus démocratisée. Il est néanmoins réconfortant de constater que la question a été soigneusement examinée. La Thaïlande, tout comme ses partenaires de l'ANASE et le Mouvement des pays non alignés, pense que ce droit de veto devrait être restreint en attendant

d'être totalement éliminé. Il est souhaitable d'élargir la composition du Conseil de sécurité de façon à améliorer son caractère démocratique représentatif tout en veillant à son efficacité.

Cependant, sans un ferme engagement des États Membres, l'action entreprise dans le but de la réforme restera lettre morte. En vertu de la Charte, les États Membres ont l'obligation d'assumer les dépenses de l'Organisation en versant leurs contributions intégralement, en temps voulu et sans condition. La Thaïlande a toujours assumé sérieusement ses obligations financières et a toujours fait ce qu'il fallait pour s'en acquitter. En 1997, nous figurons parmi les 28 pays ayant versé, intégralement et en temps voulu, leurs contributions.

Mon pays estime que l'une des principales tâches des Nations Unies est de fixer des normes de droit international. Ces dernières années nous avons constaté une tendance encourageante à promouvoir la cause du droit international par la création de normes et d'instruments juridiques. Ces normes et instruments symbolisent le désir des peuples de vivre dans un monde plus ordonné. La Thaïlande continuera d'appuyer l'action en faveur de l'établissement d'une cour criminelle internationale ainsi que de l'élaboration de nouveaux instruments juridiques de lutte contre le terrorisme. Elle poursuivra également sa participation active à cette action. En décembre prochain, mon pays espère être l'un des signataires du traité d'Ottawa interdisant toutes les mines terrestres antipersonnel. Nous pensons qu'il n'y a pas de plus grand crime que de mutiler ou tuer des civils innocents. Il est grand temps que nous mettions fin à cette situation. En même temps, la détection et la destruction de ces mines terrestres devraient faire l'objet d'une action et de ressources plus importantes.

En tant que signataire du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, conclu à Bangkok au cours du sommet de l'ANASE, en 1995, la Thaïlande voudrait également saisir cette occasion pour féliciter les gouvernements de l'Asie centrale de leur initiative en vue de faire de l'Asie centrale une zone dénucléarisée. Leurs efforts louables s'ajoutent au fait que, à l'évidence, les peuples du monde ne tolèrent plus les armes nucléaires. Actuellement, plus de 100 États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont signé des traités faisant de leurs régions respectives des zones exemptes d'armes nucléaires. Ces traités couvrent maintenant la plus grande partie de la planète, c'est-à-dire l'Amérique latine et les Caraïbes, le Pacifique Sud, l'Afrique, l'Asie du Sud-Est et, prochainement, l'Asie centrale. Nous assistons là à un nouveau partenariat, un partenariat entre les peuples du monde qui redou-

tent les arsenaux nucléaires et souhaitent voir éliminées à tout jamais de la face de la Terre ces horribles armes de destruction massive.

L'environnement international dans lequel nous vivons évolue rapidement. Au cours de l'année passée, de nombreux événements positifs se sont produits. Parallèlement, nous avons eu à faire face à de nouveaux défis de plus en plus complexes. Pour les relever, l'ONU, en tant qu'Organisation, se doit d'être clairvoyante et créative. Mais, plus important encore, ses membres doivent parler d'une seule voix sur les questions qui se posent à l'humanité. Si nous voulons y réussir, un partenariat mondial doit être créé, que ce soit dans les domaines de la politique, de l'économie, du développement social, de la protection de l'environnement ou de l'assistance humanitaire. Nous devrions tous réaliser clairement — et le plus tôt sera le mieux — que du fait de la mondialisation nos destins sont liés beaucoup plus étroitement que nous ne le pensons. Le temps est venu de forger ce partenariat. Et c'est ici, aux Nations Unies, qu'il faut entreprendre ce processus.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Liban, S. E. M. Fares Bouez.

M. Fares Bouez (Liban) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de remercier le président sortant de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Razali Ismail, et de le féliciter pour la façon dont il s'est acquitté de son mandat. J'aimerais également féliciter M. Hennadiy Oudovenko de son élection et lui souhaiter plein succès dans les efforts qu'il déploie pour renforcer et rendre plus efficace le rôle de l'Organisation des Nations Unies en ces temps historiques qui réclament plus que jamais de nous, efforts et persévérance, obstination et conviction.

Plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Lorsque l'ONU est née, l'humanité avait pour ambition d'instaurer à travers celle-ci une autorité en matière de justice, de droit et de paix. L'ONU devait pouvoir défendre les droits des peuples, promouvoir la justice. Grâce à l'Organisation, l'humanité voulait mettre un terme à une époque de guerre et instaurer une époque de paix et de tolérance, de souveraineté, d'indépendance, une ère au cours de laquelle les peuples seraient libres de poursuivre leurs rêves, leurs aspirations et de sauvegarder leur identité. Jamais, dans l'histoire de l'humanité on avait eu autant besoin de l'ONU qu'aujourd'hui, à l'époque des communications et des contacts, au moment où les frontières disparaissent sous les forces de la

révolution technologique, où l'on assiste à une explosion démographique, lorsque des armes fatales et destructrices menacent l'environnement, lorsque l'environnement n'est plus capable de satisfaire les demandes de l'humanité.

Aujourd'hui, nous avons véritablement besoin d'une instance pour régler les conflits et les différends. Pour cela, il faut accroître l'efficacité des mécanismes onusiens et renouveler la confiance en ceux-ci. La confiance en leur impartialité, leur crédibilité et leur efficacité, à l'abri de toute hégémonie dans la prise de décisions, à l'abri du manque d'équilibre de leur fonctionnement, afin que nul ne soit au-dessus du droit international. Ces mesures sont essentielles, si nous voulons prévenir l'effondrement de l'ONU et si nous voulons que l'ONU reste l'autorité morale nécessaire pour régler les différends et reste la solution aux affrontements mortels.

Voilà pourquoi le Liban est très favorable à la modernisation des institutions de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité. Nous demandons que soit instauré un équilibre numérique et géographique au Conseil de sécurité, afin de refléter une réalité qui a évolué. Le Conseil de sécurité doit également faire l'objet de réformes pour dissiper les doutes quant à la façon dont il s'acquitte de sa fonction.

Le Liban adhère au principe du roulement des sièges permanents au Conseil de sécurité. Nous réaffirmons notre soutien à la position du Groupe arabe, telle qu'exprimée dans le document qu'il a présenté.

Nous nous félicitons des propositions du Secrétaire général pour la réforme de l'ONU. Elles nous intéressent beaucoup et nous sommes en train de les étudier. Cependant, nous pensons qu'il est nécessaire de renforcer le rôle de l'Assemblée générale et de faire de la question du développement une haute priorité pour l'Organisation. Nous rappelons le rôle des commissions économiques et sociales régionales.

Dans le cadre de la réduction des coûts et du budget, de nombreuses institutions spécialisées, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ont perdu de leur capacité de fournir des services sociaux, médicaux et éducatifs aux réfugiés dans les pays d'accueil. Et cela a alourdi le fardeau pour les pays d'accueil, notamment le Liban. Il est difficile pour nous, d'assumer ces responsabilités, dans ces conditions. La communauté internationale doit agir pour redresser les torts infligés aux réfugiés palestiniens. Il semblerait que ces initiatives soient une tentative déguisée d'exercer une pression sur ces pays et de les

contraindre à assimiler la population de réfugiés qu'ils ont accueillie, pour parvenir ainsi à liquider la question de leur retour chez eux et de les imposer définitivement aux pays d'accueil. Ceci est également utilisé comme une tactique de pression sur les pays hôtes pour les contraindre à accepter des conditions politiques inacceptables.

La communauté internationale représentée par l'ONU et les pays donateurs a le devoir de continuer de prêter assistance aux réfugiés palestiniens qui attendent la solution de la question de leur statut, y compris le droit au retour tel que reconnu par l'ONU, notamment le principe du regroupement familial. C'est là l'un des piliers du processus de paix. Il est donc essentiel que la communauté internationale respecte ces règles, jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée.

Nous aurions souhaité que notre participation à cette session soit une occasion pour nous d'exprimer notre gratitude pour le rétablissement de la paix au Liban et au Moyen-Orient. Cela aurait été la manifestation du succès du processus de Madrid, qui a été lancé il y a six ans et dont la préparation a duré un an. Cette initiative de paix a été une occasion marquée par de bons augures. Nous croyons à la lettre et à l'esprit de cette initiative. Les parrains de cette initiative internationale étaient décidés à parvenir à une paix équitable, juste, permanente. Nous avons le coeur plein d'espoir car nous pensions que la paix allait se réaliser sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, conformément au principe de l'échange de terres contre la paix et sur la base d'une solution consensuelle de la question de Jérusalem. L'initiative devait également mettre un terme à l'établissement de colonies de peuplement dans les territoires occupés et mener à la reconnaissance des droits politiques du peuple palestinien, il devait y avoir à la suite de cette initiative des arrangements régionaux pour régler les questions de sécurité, notamment la question des réfugiés palestiniens, ouvrant ainsi la voie au développement économique de la région.

Nous avons adhéré au processus de paix, convaincus que les éléments de base avaient été acceptés à Madrid et qu'ils étaient devenus les engagements des pays participants. Nous pensions que tout ce qui restait à faire pour les délégations c'était d'entamer des négociations sur la base de ces acquis. Cependant, l'arrivée d'un nouveau gouvernement israélien a complètement anéanti nos espoirs, étant donné les mesures prises par ce nouveau gouvernement. Le principe de l'échange de terres contre la paix a été mis au panier pour être remplacé par une nouvelle formule. Le Gouvernement israélien n'a pas voulu rechercher une solution pour Jérusalem et a continué les annexions. Le Gouvernement israélien a ignoré les résolutions internationales

et demandé qu'on leur donne une nouvelle interprétation. Le Gouvernement israélien est revenu sur ses engagements vis-à-vis du Golan syrien occupé et a confirmé son annexion. Il a rejeté le principe de l'arrêt de l'implantation de colonies et a établi de nouvelles colonies.

Les engagements pris par le Gouvernement précédent n'ont pas été respectés, bafouant ainsi le principe de la continuité entre les différents gouvernements et celui de la pérennité des engagements internationaux. Au lieu d'avancer vers la paix, le seul objectif valable, l'objectif de ce gouvernement a été de défaire ce qui avait été fait, même si les acquis étaient modestes.

Au lieu d'oeuvrer à une paix authentique nous avons assisté à des manoeuvres de propagande visant à induire en erreur l'opinion publique avec des rencontres, des réunions qui n'avaient d'autre but que de donner l'impression que le dialogue se poursuivait. Au lieu de s'efforcer de trouver une solution au conflit principal, on a imposé comme préalable la normalisation des relations par le biais de conférences économiques, avant même d'apporter une solution au problème politico-juridique, au lieu de laisser cette normalisation se faire naturellement, comme couronnement du règlement fondamental.

Face à l'acuité de sa crise intérieure, le Gouvernement israélien a attisé la tension à ses frontières et dans les zones se trouvant sous son occupation afin de détourner l'attention de la paix qu'il venait de bafouer, recourant ainsi à la provocation, à la confrontation et au défi pour créer l'unité intérieure.

Israël a poursuivi ainsi ses agressions contre le Sud-Liban et l'Ouest de la Bekaa, tantôt pour dresser l'opinion israélienne contre la paix, tantôt pour vider les initiatives internationales de leur contenu politique.

Les agressions continuent sous forme de tirs d'artillerie, de raids aériens et d'opérations à l'intérieur des villages et des villes, visant les enfants, les femmes et les vieillards et les habitations. Avec leur cortège de destructions et de sabotages. Nos concitoyens continuent à être détenus dans les camps de détention militaire israéliens sans que l'ONU ou les autres institutions internationales ne puissent leur rendre visite et sans pouvoir jouir de leurs droits humains les plus élémentaires, à savoir le droit d'être représenté par un avocat et le droit à un procès équitable. Certains d'entre eux nous ont été restitués sans vie, d'autres torturés et mutilés, tout ceci à une époque où l'on parle du respect de l'environnement et de la flore et du droit des animaux.

Malgré tout cela et à mesure que se prolonge l'occupation, Israël s'embourbe toujours plus dans le marécage du Sud-Liban qui est devenu son enfer. Ainsi l'occupant s'est trouvé cerné, et l'agresseur est devenu otage, grâce à la fermeté d'un peuple et à la résistance de ses fils qui ont infligé de lourdes pertes à Israël et l'ont amené à s'interroger aujourd'hui sur l'intérêt de la poursuite de son occupation du Sud-Liban, d'autant que cette occupation ne lui a pas permis d'assurer sa sécurité, mais est devenue la cause de ses pertes et de sa vulnérabilité.

Devant ces faits, nous avons eu écho des désinformations évoquant une possibilité de retrait.

Il nous faut rétablir la vérité : face à la position constante du Liban concernant le retrait complet jusqu'aux frontières internationalement reconnues, de manière à permettre à l'État libanais de rétablir sa souveraineté sur son territoire et d'exercer son autorité grâce à ses propres forces, Israël au lieu de se retirer, continue à recourir à des opérations de cantonnement et de redéploiement de ses forces et à camoufler son intention de maintenir des positions et des postes de contrôle. Il impose des conditions qui limitent l'autorité de l'État libanais et donne la haute main aux milices qu'il a contribué à créer. Israël sape ainsi l'autorité de l'armée libanaise qui pourrait être déployée. Ce sont autant de conditions qui entament la souveraineté libanaise supposée s'exercer à la faveur d'un retrait.

Je voudrais saluer le sacrifice des officiers et des soldats de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), dont les derniers sont les quatre soldats italiens et le sergent irlandais tombés récemment, et dont le sang s'est mêlé à celui des Libanais pour défendre le sol du Sud-Liban. De même, je voudrais rendre hommage au rôle dont se sont acquittés le commandement et les effectifs de cette Force dans les circonstances les plus dangereuses et les plus extrêmes.

Après que les peuples de la région se sont habitués à la perspective de la paix, les voici à nouveau entraînés vers la logique de l'affrontement, et vers l'inévitabilité de la fermeté et de la résistance. Après que des plans de développement de la région ont été dressés et que le monde a manifesté sa confiance dans un avenir de paix, la méfiance, voire le pessimisme, ont repris le dessus et l'espoir s'est évanoui. Après que le Gouvernement israélien a tiré sa force des vetos rejetant les résolutions du Conseil de Sécurité qui condamnaient sa politique d'implantation, voici qu'il défie aujourd'hui ces mêmes résolutions et compromet ce qui subsiste encore du processus de paix.

La communauté internationale sur laquelle se répercute directement ou indirectement la situation de la région, est en droit de demander des comptes et de juger. Il est de son droit, voire de son devoir, d'agir par le biais de l'Organisation des Nations Unies. Cette dernière s'en est remise à autrui en bien des occasions espérant ainsi une solution. De même a-t-elle toujours répugné à imposer l'application de ses résolutions, à la différence de ce qu'elle a fait à l'encontre de nombreux autres États au cours des récentes années.

Il est maintenant temps que son rôle soit retrouvé. Il est temps de retourner aux principes de la paix tels qu'établis à Madrid, au principe de l'échange de terres contre la paix, à la nécessité d'appliquer les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978), de reprendre les pourparlers à partir du stade atteint sur tous les volets de négociations, d'imposer un arrêt immédiat aux implantations, de trouver une solution pour la ville de Jérusalem, de procéder au retrait des territoires palestiniens et à la définition des droits politiques du peuple palestinien, au retrait du Golan syrien jusqu'aux lignes du 4 juin 1967, au retrait total du Sud-Liban et de la Bekaa-Ouest jusqu'aux frontières internationalement reconnues, afin de permettre à l'État Libanais de rétablir son autorité conformément à la résolution 425 (1978).

Parier sur une paix qui ignorerait ces fondements est un mauvais pari susceptible d'embraser l'ensemble de la région. Parier sur la politique de l'isolement et de la dissociation des volets de négociations va à l'encontre du principe de la paix globale et ne saurait faire aboutir la paix. Car le conflit est dans son essence global. Il n'a jamais été un conflit entre un État arabe pris individuellement et Israël, mais toujours entre les Arabes et Israël aussi la paix ne peut être que globale. Et aussi longtemps qu'un volet restera soustrait à la négociation, la paix demeurera impossible. L'enchevêtrement des volets montre l'interpénétration et l'indivisibilité du problème. Nul ne devrait croire que le règlement d'un volet pourrait être durable sans le règlement de tous les autres.

De par sa place au coeur du conflit, le Liban a beaucoup souffert, mais il apporte aujourd'hui un démenti aux analyses et aux prévisions qui ont parié sur sa disparition. Il a ainsi prouvé au monde, encore une fois, au cours de sa longue et noble histoire, qu'il est trop solide pour disparaître et qu'un droit revendiqué par un peuple comme celui du Liban ne saurait s'évanouir.

Lorsque se libérera le Sud-Liban et la Bekaa-Ouest et que le Liban recouvrera sa souveraineté sur l'ensemble de

son territoire, lorsque la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies sera confirmée grâce à la valeur de référence qu'auront retrouvé ses résolutions; lorsque les geôles israéliennes se seront vidées des innocents et des résistants, et lorsque le sang cessera d'abreuver notre sol, à ce moment-là, la blessure se refermera, les larmes cesseront, et tout le monde retrouvera confiance en une paix véritable, juste, durable et globale qui restituera à la terre des civilisations, des religions et des cultures, sa place actuelle et future à la mesure de son long passé.

Le pari de la paix ne restera pas indéfiniment entre nos mains. La paix que vous avez soutenue est aujourd'hui moribonde. Mais si sa relance est difficile, son effondrement définitif sera encore plus difficile, car il fermera la porte à toute autre initiative dans un avenir prévisible, menaçant du coup la paix mondiale en provoquant une étincelle qui sera difficile à maîtriser.

Puisse Dieu illuminer la voie de ceux qui oeuvrent pour une paix juste et non attentatoire. Impartiale et non inique. Acceptée et non imposée. Qui respecte la mémoire des martyrs et qui rend grâce à ceux qui luttent. Une paix qui lève le deuil de la terre des prophètes et des envoyés de Dieu. Une paix dont nous nous honorerons et dont nous serons fiers.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Chef de la délégation du Koweït, M. Mohammad Abulhasan.

M. Abulhasan (Koweït) (*interprétation de l'arabe*) : J'ai le plaisir de transmettre au Président les meilleurs vœux de S. E. le Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Premier Ministre par intérim et Ministre des affaires étrangères de l'État du Koweït, qui regrette profondément d'être dans l'impossibilité de participer personnellement au débat de cette session en raison de certains engagements urgents. Il m'a demandé de faire en son nom la déclaration suivante pour le Koweït.

«Au nom de l'État du Koweït, j'ai le plaisir de féliciter M. Hennadiy Oudovenko de son élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes convaincus de sa capacité de diriger efficacement nos débats et de garantir leur succès final. À cet égard, l'expérience considérable qu'il a accumulée au service de cette importante institution internationale ainsi que les fonctions de haut niveau qu'il a assumées s'avèreront à n'en pas douter inestimables. Je voudrais souligner également les bonnes relations qu'entretiennent

nos deux pays, sur la base de la compréhension réciproque et de l'intérêt commun.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à son prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, Président sortant de l'Assemblée générale, pour la détermination, le dévouement et la profonde perspicacité dont il a fait preuve. Sous sa direction, l'Assemblée a réaffirmé son importance et sa pertinence uniques dans le domaine des relations internationales.

Je tiens à rendre hommage à notre nouveau Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, qui a pris la barre de l'Organisation au début de l'année. Servi par sa longue carrière de fonctionnaire des Nations Unies, M. Annan est maintenant pour nous un bon exemple d'administrateur sage et prudent, intègre et dévoué; il est l'incarnation même du dévouement envers les idéaux et la mission des Nations Unies.

Dans la même veine, je voudrais exprimer notre reconnaissance à M. Boutros Boutros-Ghali, le précédent Secrétaire général, pour sa contribution importante à l'Organisation, qu'il a dirigée avec efficacité et assurance. Le Koweït lui restera profondément reconnaissant.

Il y a deux ans, l'ONU a célébré son cinquantième anniversaire. Le climat d'alors permettait de percevoir avec optimisme le rôle et la capacité de l'Organisation dans le règlement des questions persistantes restées sans solution pendant 50 années, en raison de la nature même de ces problèmes aggravés par la polarisation des grandes puissances pendant la guerre froide. Nous étions optimistes parce que convaincus que la compréhension universelle que manifestait le monde finirait par créer la ferme volonté de régler les problèmes toujours en suspens qui menacent la paix et la sécurité internationales. De plus, la prise de conscience générale de l'importance des Nations Unies devrait aider l'Organisation à les résoudre. En outre, les résultats impressionnants de l'ONU lui a acquis une crédibilité collective fondée sur la vitalité et la souplesse des mécanismes à sa disposition.

Le Koweït a examiné avec un grand intérêt les mesures et les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général, M. Kofi Annan, intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes», qui a été présenté à l'Assemblée générale à la mi-juillet. À cet égard, nous aime-

rions exprimer l'appui du Koweït à ce programme et sa reconnaissance pour les efforts déployés par M. Kofi Annan et ses assistants pour mener à bien ce projet. Le rapport est analytique dans sa méthode d'approche et pragmatique dans sa conception, se concentrant objectivement sur l'efficacité et le rendement. Il traite également de l'amélioration de la situation financière de l'Organisation grâce à des mesures adéquates de vérification interne et propose des recommandations pratiques. L'objectif ultime de toutes ces mesures est d'améliorer les résultats de l'ONU, qui serait alors plus novatrice pour ce qui est de ses modalités d'opération et plus concentrée sur ses préoccupations mondiales.

Nous avons noté avec appréciation les rapports présentés par nombre de groupes de travail sur la restructuration des organes des Nations Unies et l'amélioration de leur fonctionnement, en vue d'adapter l'ensemble du système à l'ère nouvelle faisant suite au cinquantième anniversaire des Nations Unies et à la situation qui a succédé à celle de l'affrontement. L'ONU semble maintenant prête à s'attaquer d'une façon beaucoup plus globale aux questions d'ordre humanitaire, culturel, démographique et environnemental qui auparavant ne figuraient pas en tête de sa liste de priorités.

De plus, reconnaissant les réalités de la vie contemporaine, nous comprenons que l'ordre mondial continue d'évoluer, et qu'il est difficile de prédire son avenir. La situation actuelle n'est pas celle du règne d'une puissance unipolaire, comme certains pourraient l'imaginer. C'est plutôt une situation multipolaire où la puissance militaire n'est plus le facteur déterminant dans la définition de la polarité. En effet, l'immense progrès technologique permet à certains États d'apporter des contributions remarquables aux stratégies mondiales. Le pouvoir économique a également rassemblé les nations industrielles dans une collectivité qui a une influence déterminante sur la mise en oeuvre des stratégies mondiales. Il faut aussi mentionner que notre monde contemporain se caractérise par des regroupements économiques géants.

Par conséquent, le Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions relatives au Conseil de sécurité, qui examine la question de la réforme et de l'augmentation du nombre de membres du Conseil de sécurité au cours des quatre

dernières années, devrait tenir compte de ces nouveaux éléments. Une fois convenue, la nouvelle représentation devrait refléter une volonté collective et ferme de s'occuper comme il convient des questions courantes. Les membres permanents du Conseil devraient faire preuve de leurs capacités sur le plan politique et contribuer financièrement et par la fourniture de contingents. Il devraient également être expérimentés dans le domaine de la gestion des crises, et capables d'agir de façon déterminée, sans hésitation, lorsque la situation l'exige.

En dernière analyse, le statut de membre du Conseil est plus une responsabilité qu'un privilège. Il ne devrait pas être un moyen de valorisation, mais il devrait refléter une conviction. Nous pensons que le Conseil de sécurité, dans sa prochaine composition, devrait être le miroir de l'évolution du monde vers l'universalisation et la transparence, de façon à instiller un sentiment accru de sûreté à tous les membres de la communauté mondiale, au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest. Les Membres ne devraient pas avoir des notions différentes de la sécurité, préconisant certaines pour le Nord et d'autres pour le Sud.

Dans ce contexte, le Koweït s'associe sans réserve à la position arabe commune ainsi qu'à la position du Mouvement des pays non-alignés qui ont été exposées toutes les deux à diverses reprises lors des réunions du Groupe de travail à composition non limitée.

Il ne fait aucun doute qu'un accord sur la notion de sécurité nouvelle et commune nécessite en premier lieu la reconnaissance de certains faits cruciaux. Le premier est la conviction que la sécurité de l'humanité est, en dernière analyse, indivisible. Les intérêts des membres de la communauté mondiale sont devenus de plus en plus interdépendants, alors que les civilisations et les cultures se rapprochent les unes des autres. Les préoccupations quotidiennes des individus ont un caractère universel nécessitant des solutions complexes; leurs incidences négatives sont également multidimensionnelles. Le deuxième élément est l'accent mis sur la notion de développement économique et social en tant que facteur essentiel pour assurer la sécurité classique et la gestion collective des besoins en matière de développement. Il faut également que les institutions internationales s'engagent par leurs contributions à l'amélioration des conditions de vie dans les pays pauvres qui sont confrontés à de graves obstacles dans leurs initiatives de développement.

Le troisième élément est une ferme adhésion et un attachement à la dignité de la personne humaine comme étant à la base des relations humaines, tant au sein d'une société donnée qu'entre les nations. En fait, cela veut dire qu'il faut défendre la dignité de la personne humaine face aux régimes sanguinaires qui violent de manière flagrante les principes des droits de l'homme et détruisent leurs propres nations pour s'approprier le pouvoir. Ceci nous oblige à sauvegarder les principes qui ont été énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, ainsi que dans la Charte des Nations Unies.

Quatrièmement, tous les membres de la communauté mondiale devraient mener des politiques pacifiques et renoncer à la violence. Ils devraient reconnaître les intérêts légitimes des autres et respecter leurs droits, étendre leurs zones d'intérêts communs, accorder la priorité au développement et abandonner la course aux armements. Dans le cadre de telles politiques, chacun s'abstiendrait de tout comportement ou manifestation politique qui risquerait de menacer la paix. Ils devraient observer des règles de conduite civilisée dans les relations entre les peuples, sans chercher à profiter des privilèges aux dépens des autres. Nul ne devrait revendiquer un rôle historique imaginaire en dehors des paramètres de la justice, de l'égalité et des principes du droit.

Le monde d'aujourd'hui est en fait une petite planète dont les problèmes sont interdépendants et se chevauchent. Ces problèmes sont pressants et ils relèvent de notre responsabilité commune. Nous pouvons voir que la prospérité des pays du Nord pâlit à l'ombre de la pauvreté des pays du Sud lorsque nous la regardons à travers un prisme humain. La sécurité de l'Europe ne sera pas garantie si l'Afrique se marginalise en arrière-plan. L'Amérique ne sera pas tranquille face à l'explosion démographique de l'Asie, et tant que se creusera l'écart entre ceux qui vivent dans l'abondance de richesses et ceux qui souffrent de privations. Pour faire face aux nouvelles tendances qui se font jour dans le monde, il importe de développer une vision globale de la sécurité. Une telle vision devra être fondée sur l'entente, la coexistence, les intérêts communs et l'utilisation de la révolution technologique universelle aux fins de gérer des projets nationaux d'une importance vitale. Cette vision devra remplacer les concepts désuets de la sécurité qui étaient basés sur l'équilibre des pouvoirs, la dissuasion mutuelle et la présence militaire.

Le Président assume la présidence.

Les réalisations de l'ONU devraient imprimer un nouvel élan à l'Organisation et l'aider à continuer sur la voie qu'elle s'est tracée depuis la fin de la guerre froide.

Nous saluons le mouvement en faveur de l'interdiction de la fabrication, du stockage et de l'emploi des mines terrestres. Cela représenterait un nouveau progrès venant s'ajouter à d'autres mesures semblables qui ont été prises dans le cadre de l'adoption de la Convention sur les armes chimiques, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En violation de ces instruments, certains États continuent d'exporter des armes de destruction massive pour accroître leurs sources de revenu national. Nous nous félicitons des réglementations qui ont été élaborées en vue de contrôler les armements, d'atténuer le risque de la menace nucléaire, de renforcer les réglementations sur le commerce des armes et d'accroître la transparence en ce qui concerne les dépenses d'armes.

Dans le même ordre d'idées, nous ne pouvons pas sous-estimer les réalisations qui ont été accomplies dans le domaine des opérations de maintien de la paix où l'ONU est parvenue à maîtriser des dangers et à désamorcer des crises dans plusieurs cas, même si plusieurs problèmes régionaux n'ont pas été encore réglés et constituent toujours des zones de tension.

À cet égard, le Koweït et ses habitants ne peuvent que rappeler avec admiration la fermeté avec laquelle le Conseil de sécurité a réagi face à l'agression menée par le régime iraquien contre l'État du Koweït en août 1990. Le Conseil a été intraitable dans son rejet de l'agression, y a fait face avec détermination et a adopté des mesures décisives pour la mettre en échec par le biais d'une série de résolutions qui ont reflété très clairement sa position. En effet, le Conseil, qui a d'abord commencé par rejeter l'agression, est ensuite passé à la dissuasion avant de finir par prendre des mesures résolues. Cet événement, dans toutes ses dimensions et ses ramifications, a pris une valeur historique sans précédent qui pourrait être à la base d'un dispositif solide permettant de faire face à toute autre agression du même type contre un État, indépendamment de son origine.

Mais l'Iraq n'a toujours pas rempli les conditions de base qui sont exigées pour permettre une levée des

sanctions, alors que son peuple a cruellement besoin que les sanctions économiques imposées par le Conseil de sécurité soient levées. La question des prisonniers koweïtiens et des détenus originaires de pays tiers, demeure. Ce problème humanitaire touche des centaines de familles qui sont toujours sans nouvelles des êtres qui leur sont chers. Les jeunes enfants continuent de pleurer et d'appeler à l'aide pour qu'on aille chercher leurs pères disparus. La Commission tripartite spéciale continue de se réunir à Genève tandis que son sous-groupe technique se réunit toujours à la frontière entre le Koweït et l'Iraq. Malgré le caractère officiel de ces rencontres régulières et l'intérêt que lui portent les médias, aucun progrès significatif n'a en fait été accompli pour déterminer le sort des personnes disparues. En fait, le régime iraquien exploite cette situation pour s'en servir dans les négociations et dans ses manoeuvres diplomatiques. L'Iraq continue en outre de refuser de restituer au Koweït une grande partie des biens qui ont été pillés des secteurs public et privé, et avant tout, le système de défense antiaérienne et d'autres équipements militaires, sans parler des documents d'État particulièrement importants que le Conseil de sécurité a qualifiés de mémoire d'État.

Le régime iraquien n'est pas parvenu à remplir une autre obligation importante qui est l'élimination des armes de destruction massive; cette question continue d'être examinée par la Commission spéciale. À cet égard, alors que le Gouvernement iraquien a officiellement accepté ces conditions depuis sept ans, il continue néanmoins de tergiverser et de recourir aux subterfuges et à la dissimulation. L'Iraq cache certaines armes uniquement pour reconnaître par la suite qu'elles existent, après que la Commission spéciale dispose des preuves suffisantes pour confirmer qu'il en possède. Il nie détenir certains types de missiles et de composants biologiques uniquement pour revenir sur ses affirmations lorsque les équipes d'inspecteurs internationaux découvrent de tels engins.

Le Koweït se félicite de la résolution 1111 (1997) du Conseil de sécurité qui demande l'extension de l'application des dispositions de la résolution 986 (1995) qui vise à soulager les souffrances du peuple frère de l'Iraq. En fait, les difficultés auxquelles le peuple iraquien se trouve confronté durent depuis longtemps, en raison du refus du régime iraquien de respecter ses obligations et de son obstination à mener une politique d'attribution et de dissimulation. Nous exhortons l'Iraq à mener une politique pacifique avec ses voisins pour donner la preuve de ses bonnes

intentions. C'est une condition indispensable pour garantir le maintien de la sécurité régionale qui a été remise en question par ce pays.

Le Koweït a connu des périodes pénibles à cause des intentions d'expansion territoriale, de suprématie régionale et de supériorité militaire du régime iraquien aux dépens des pays voisins, de leur paix et de leur stabilité.

Compte tenu du vif intérêt que nous portons au maintien de la paix et de la sécurité dans la région, nous affirmons qu'il importe de préserver l'unité et l'intégrité territoriales de l'Iraq.

L'objectif ultime consiste à créer un système régional solide fondé sur l'entente commune entre tous les États voisins qui cherchent à élargir le domaine de leurs intérêts communs. Nous pouvons y parvenir en respectant les autres États sans intervenir dans leurs affaires intérieures et grâce à la coexistence civilisée des peuples. À cet égard, je signale que le problème de la persistance de l'occupation par l'Iraq de trois îles appartenant aux Émirats arabes unis est une source d'inquiétude pour mon pays. Je souhaite rappeler que le Koweït souscrit pleinement à la décision prise à ce sujet par le Conseil de coopération du Golfe.

Je lance également un appel à la République islamique d'Iraq pour qu'elle réponde favorablement à l'initiative pacifique lancée par S. E. le cheikh Zayed bin Sulan Al-Nahyan, Président de notre pays frère, les Émirats arabes unis, et s'engage dans un dialogue sérieux qui tiendrait compte des droits inaliénables des Émirats arabes unis sur les îles en question, conformément aux principes de bon voisinage, du droit international et de la Charte des Nations Unies.

La question du Moyen-Orient et l'aboutissement du processus de paix sont des questions cruciales pour la paix et la sécurité internationales. Vous constatez comme nous, avec grand regret, la paralysie du processus et les frustrations et tensions croissantes qui règnent dans la région. L'impasse actuelle a donné lieu à une série de menaces et de récriminations. Tout ceci est le résultat de la politique du Gouvernement israélien à l'égard du cadre de référence sous-jacent au processus de paix dans la région.

Le Gouvernement israélien est revenu sur son engagement envers les règles et principes de la Conférence de paix de Madrid et les a remplacés par des

éléments aberrants qui contreviennent aux règles unanimement convenues par la communauté internationale, qui forment le cadre du processus de paix, à savoir les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que le principe de "l'échange de terres contre la paix". De surcroît, Israël ne s'est pas engagé à mettre en oeuvre les accords bilatéraux conclus avec l'Autorité palestinienne, notamment le retrait de tous les territoires occupés, Jérusalem y compris. Israël n'a pas non plus abandonné sa politique d'annexion de la Jérusalem arabe, de judaïsation et d'expansion de ses colonies de peuplement illégales en vue de modifier la composition démographique de la Ville Sainte qui est au coeur du conflit israélo-palestinien. À cet égard, nous faisons appel aux copartrains de l'initiative de paix pour qu'ils fassent preuve d'équité et redoublent d'efforts pour redynamiser le processus de paix afin d'aboutir à un règlement durable, global et juste de la question de Palestine.

Depuis trop longtemps, le peuple palestinien n'a cessé de souffrir atrocement de l'oppression, de l'indifférence et de l'absence de foyer. Le peuple palestinien a le droit d'exercer son droit à l'autodétermination et d'établir son propre État indépendant, avec Jérusalem pour capitale, à l'image d'autres peuples qui ont acquis l'indépendance, ce qui leur permet de contribuer, dans les limites de leur capacité, à l'instauration de la paix mondiale.

Dans le même ordre d'idées, le Koweït souligne l'importance du retrait d'Israël du Golan syrien occupé, sous occupation depuis 1967. Nous ne pouvons ignorer cette question si nous voulons voir aboutir le processus de paix. En effet, la paix doit être globale. Elle doit être ancrée dans la bonne foi, dans le respect des droits d'autrui et dans la confiance mutuelle. À cet égard, nous appuyons la position de la Syrie selon laquelle les négociations avec Israël devraient reprendre là où elles ont été bloquées, au lieu d'entamer de nouvelles séries de pourparlers dont le mandat n'a pas encore été défini. Le Koweït appuie également la position ferme du Liban selon laquelle Israël est dans l'obligation d'appliquer les dispositions de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban. Cela ne sera possible qu'avec le retrait complet et inconditionnel d'Israël du Sud-Liban, afin que le Liban puisse reprendre son rôle traditionnel et oeuvrer pour consolider le développement et la prospérité.

Le Koweït note avec grand regret que les conflits ethniques, religieux et civils entre les chefs de tribus persistent aussi bien en Afghanistan qu'en Somalie. Nous continuons d'espérer que les Nations Unies prendront davantage de mesures effectives pour régler ces problèmes qui ont déchiré ces deux pays et continuent de menacer la sécurité régionale. Nous lançons également un appel pour que toutes les parties dans ces deux pays mettent fin aux actes de violence et mettent les intérêts nationaux avant leurs intérêts tribaux et ethniques.

Le Koweït loue les efforts internationaux déployés en vue de la pleine application de l'Accord de Dayton, qui vise dans un premier temps à rétablir la sécurité et la stabilité en Bosnie-Herzégovine et à faire respecter la légitimité internationale. À cet égard, nous nous félicitons de la résolution du Conseil de sécurité dans laquelle il est décidé de mettre en accusation et de poursuivre les dirigeants politiques et militaires en Bosnie et au Rwanda pour les crimes qu'ils ont commis contre l'humanité.

Nous vivons dans un monde où les événements se bousculent. Les distances se sont réduites, les intérêts se sont accrus et les différentes composantes de la sécurité sont devenues plus interdépendantes. Les tournures négatives de certains événements dans le Sud préoccupent le Nord. L'échec des efforts en faveur du développement a amplifié les flux chaotiques de migrants affamés. Les menaces dues aux frustrations des populations se sont imbriquées. Mais, dans notre quête commune d'un meilleur lendemain, nous devons agir sur la base de la conviction universelle que les armements à eux seuls ne sont pas les garants de la pleine sécurité, que le développement est le pilier du progrès, que le dialogue facilite la compréhension et que le travail fait naître l'espoir. Donner est une obligation, pas un acte de charité. Le respect entre les nations est le fondement de la stabilité, et la quête personnelle de l'amélioration justifie l'effort. La participation est le chemin qui conduit vers la coopération. Le monopole et l'exclusion doivent être relégués au passé, et l'ouverture est la voie vers un avenir meilleur. Les investissements sont l'instrument du développement. Le sectarisme doit être rejeté dans les relations internationales contemporaines. Les peuples prospèrent dans un environnement civilisé qui imprègne les individus des vertus de la bonne action et de la générosité envers les nécessiteux et de la lutte pour réduire les difficultés afin de créer un monde débordant d'amitié et de cordialité, un monde respectueux

des règles du droit international, un monde jouissant de la sécurité, de la paix et de la prospérité.

Qu'Allah, Dieu de l'univers, soit loué. C'est là notre dernière prière.»

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ablassé Ouedraogo, Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso.

M. Ouedraogo (Burkina Faso) : Monsieur le Président, votre riche expérience du système des Nations Unies, votre pays l'Ukraine, vos responsabilités actuelles, votre personnalité nous sont un gage de la compétence et du dévouement avec lesquels vous remplirez votre mission de Président de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

À votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, de la Malaisie, nous adressons nos félicitations sincères et l'expression de notre gratitude pour une cinquante et unième session pleine, laborieuse et stimulante. Au Secrétaire général, M. Kofi Annan, nous renouvelons nos encouragements et notre soutien. Nous saluons aussi le travail abattu par lui et son équipe en seulement neuf mois.

Jeudi dernier, le 25 septembre, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration sur la situation en Afrique dans laquelle :

«Le Conseil réaffirme la responsabilité qui incombe à tous les États Membres de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, ainsi que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales que lui confère la Charte des Nations Unies.» (*S/PRST/1997/46, par. 6*)

Le Burkina Faso adhère à cette vision. Avec d'autres pays africains, le Burkina Faso s'est investi dans des initiatives sous-régionales et régionales concernant les pays frères du Libéria, de la République centrafricaine et du Burundi, pour ne citer que ceux-là. Le Burkina Faso, renforcé dans ses certitudes, en raison de cette expérience, réaffirme l'incommensurable valeur de la diplomatie préventive; aussi, soutenons-nous toute action développée dans ce sens et appelons l'Organisation des Nations Unies à développer une véritable politique de prévention de conflits. Du nord au sud et de l'ouest à l'est, les États africains se sont mobilisés de façon multiforme et constante afin de faire face aux conflits armés, à l'instabilité politique et aux forces internes d'implosion sur le continent.

L'Afrique démontre quotidiennement sa volonté patiente de régler en priorité ses propres problèmes par la création, entre autres, d'un Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Aussi s'interroge-t-elle lorsque, ayant apporté toute la contribution régionale qui puisse être apportée à la résolution des problèmes évoqués ci-dessus, l'impression est créée que le Conseil de sécurité ne répond pas. Où donc se trouve la responsabilité principale du Conseil de sécurité? La pire chose qui pourrait arriver à cette Organisation, c'est que s'installe dans l'esprit des États Membres la conviction que notre institution commune pratique la politique de «deux poids, deux mesures». Nos discours et nos exhortations ne serviraient alors plus à rien et nos actions éventuelles en seraient affectées et affaiblies d'autant.

Les objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies, à savoir, la paix et la sécurité, le développement économique et social, ne peuvent être atteints, consolidés et maintenus que par la justice à l'intérieur des nations, la justice entre les nations et, donc, la justice dans le monde. La tâche est immense. La revendication de justice n'abolit pas l'existence des rapports de forces mais, elle en souligne l'orientation positive ou négative.

En matière de désarmement, il faut réaffirmer la nécessité de travailler à l'élimination des armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques, ou biologiques.

En Afrique, la circulation illicite des petites armes crée des phénomènes nouveaux de plus en plus incontrôlables qui vont de l'accroissement de la délinquance armée à la prolifération de réfugiés armés. Cela provoque et ajoute à l'instabilité de régions entières. À cet égard, ma délégation souhaiterait connaître les suites réservées à l'initiative du Secrétaire général sanctionnée par la résolution 51/45 L relative à l'assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des petites armes.

Le Burkina Faso se réjouit des résultats de la Conférence d'Oslo sur les mines terrestres antipersonnel et engage tous les États à adhérer le plus rapidement possible à la Convention adoptée à Oslo et surtout d'en respecter les termes.

Le Burkina Faso demeure préoccupé par toutes les situations de troubles, d'instabilité et de conflits qui vont de l'Afghanistan à l'ex-Yougoslavie, en passant par le Cambodge.

Les illusions entretenues à l'issue de la guerre froide cèdent la place à une vision contrastée où continuent de se préciser les facteurs d'intégration et de désintégration de notre monde. En Afrique, à la Somalie sont venues s'ajouter les tragédies de la région des Grands Lacs et maintenant de la République du Congo, tandis que la République démocratique du Congo s'engage avec quelques interrogations sur la voie du rétablissement. Au Libéria, des élections permettent enfin à ce pays de se rétablir également et d'envisager la tâche colossale de la reconstruction nationale pendant que son voisin, la Sierra Leone, voit l'ordre constitutionnel violé et jeté à bas.

Le Burkina Faso réaffirme sa ferme condamnation de l'interruption en Sierra Leone du processus démocratique ainsi que son adhésion à la décision 356 sur la situation en Sierra Leone, prise à Harare par les chefs d'État et de gouvernement lors du 33e Sommet de l'Organisation de l'unité africaine.

En Angola, nous saluons les avancées significatives et nous exhortons toutes les parties, et plus particulièrement l'UNITA, à jouer un rôle constructif.

Au Moyen-Orient, le Burkina Faso s'inquiète des atteintes répétées au processus de paix et en appelle aux parties afin que le jeu des provocations ne crée un enchaînement meurtrier et ravageur contraire aux intérêts des peuples de la région.

L'environnement international poursuit une mutation ininterrompue sous l'effet de la conjugaison des trois phénomènes suivants : la mondialisation de l'économie et des menaces; la libéralisation du marché; la révolution de l'information et des communications. Cependant que sont célébrées la naissance et la consolidation de grands ensembles économiques et monétaires à travers le monde, les bourrasques créées par la mondialisation et les injonctions du modèle libéral triomphant pointent vers la fragilité des succès obtenus et indiquent, là encore, que mesure et justice sont les requis fondamentaux.

L'Afrique, malade au chevet duquel on se penche, a entendu et reçu le diagnostic et les prescriptions de son mal sous forme de programmes, de projets, d'ordres du jour, d'initiatives spéciales et autres. Ce continent, qui se bat sans relâche, obtient quelques résultats qui courent le risque d'être annihilés par une mondialisation où la part de son commerce international ne cesse de décroître au gré de facteurs le plus souvent exogènes, accentuant ainsi sa marginalisation.

Les pays en voie de développement attendent que l'Agenda pour le développement, adopté au cours de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, soit un catalyseur de ce nouveau partenariat global en faveur du développement. La sincérité de l'engagement de tous et de chacun sera jugée à l'aune de l'effectivité de sa mise en oeuvre. Nous soutenons, à cet égard et sur toutes les questions économiques et d'environnement, ce que la Tanzanie, Président du Groupe des 77, a dit, en notre nom à tous.

Avec d'autres États Membres de l'Organisation, le Burkina Faso a demandé que puisse être examinée la nécessité de réviser la résolution 2758 (XXVI), qui a exclu de l'Organisation des Nations Unies la République de Chine à Taiwan. Ce faisant, le Burkina Faso ne porte pas atteinte aux droits d'un autre État Membre de l'ONU : il demande seulement que, devant un contexte transformé, la réalité de la République de Chine soit reconnue. Cette réalité est attestée par les relations multiples et multiformes que la République de Chine entretient sous une forme ou sous une autre avec la plupart des États. Ce serait rendre justice à ses 21,5 millions d'habitants tout en travaillant à ce que cette question se résolve par la réunification souhaitée de part et d'autre.

Alors que nous ne cessons de revendiquer le respect des droits de l'homme, le respect des libertés, il est encore sujet de préoccupation qu'une position affirmée, puis réaffirmée année après année par l'Assemblée générale ne puisse encore être mise en oeuvre. Le principe de la liberté du commerce est, sous nos yeux, mis à mal, et Cuba, un État Membre, en est victime. Le Burkina Faso estime que la communauté internationale doit poursuivre ses efforts en vue de convaincre toutes les parties en cause que, si l'embargo et l'entrave à la liberté du commerce n'ont pas encore résolu le litige, de nouvelles voies constructives doivent être explorées.

De même, à la suite du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, le Burkina Faso déclare la nécessité de trouver une solution au différend entre la Libye, les États-Unis et le Royaume-Uni au sujet de la tragédie de Lockerbie. Outre la souffrance des familles de ceux qui ont péri, de nombreuses autres personnes continuent de pâtir des sanctions imposées contre la Libye. En effet, l'Organisation de l'unité africaine s'est toujours déclarée préoccupée par les sanctions continues qui sont imposées à la Libye et leurs conséquences humanitaires sur la population, et a préconisé un procès équitable des suspects, conformément aux principes acceptables de la justice et au droit international. Le Burkina Faso, avec l'OUA, espère que le Conseil de sécurité souhaitera examiner avec

attention la proposition présentée conjointement par l'Organisation de l'unité africaine et la Ligue des États arabes visant à trouver une solution juste et équitable à la crise.

Un membre permanent du Conseil de sécurité, à propos du Conseil de sécurité, a utilisé la formule selon laquelle il est bien mieux de soutenir la proposition du changement soutenue par une vaste majorité plutôt que le statu quo qui ne jouit du soutien de presque personne. Cette réforme est donc maintenant une nécessité vis-à-vis de laquelle l'Afrique a développé une position commune. L'Afrique, absente en 1945, entend que soit reconnue sa place dans un Conseil de sécurité dont la plupart des questions traitées sont africaines. Deux sièges permanents et des sièges non permanents constituent un début de justice rendue à un continent qui, avec l'Amérique latine, n'est pas représenté sur une base permanente. Dans ce contexte, le Burkina Faso estime que l'élargissement du Conseil de sécurité, tout en incluant le Japon et l'Allemagne, doit impérativement répondre à la représentation équitable de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine.

Autant que sa composition, c'est le fonctionnement du Conseil de sécurité qui doit être revu. L'avenir ne doit plus voir un Conseil de sécurité se comporter bien trop souvent comme un «club» de privilégiés, mais bien plutôt comme une institution portant les plus hautes responsabilités et les plus hautes aspirations pour le bénéfice de tous sans discrimination. Hors de cette compréhension, la réforme aurait fait long feu.

Lors de la cinquante et unième session, j'ai conclu ainsi :

«L'époque voit un recul de l'État sur la maîtrise des éléments de sa souveraineté. De toutes parts, des structures et des organisations plus ou moins licites transcendent les États et établissent des réseaux et des relations transnationales. Il est donc impératif que nous soyons en phase avec la marche du monde et que nous adaptions au temps présent et à venir notre instrument privilégié, notre instrument commun : l'Organisation des Nations Unies au service des peuples. C'est la volonté politique qui fera la différence.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Séances plénières, 20e séance, p. 25*)

En parlant de la mondialisation de l'économie, je viens aussi de parler de la mondialisation des menaces. Il s'agit de la pauvreté, de la dégradation de l'environnement, du terrorisme, du trafic des drogues, des pandémies, d'une

manière générale des grandes catastrophes dues à l'homme ou à la nature.

L'Organisation des Nations Unies est, à cet égard, un outil irremplaçable et inestimable. Nous remercions et nous félicitons chaleureusement notre frère Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui, en neuf mois, a produit des propositions afin de nous mettre tous en phase avec l'époque et les défis futurs. Dans notre quête de paix, de sécurité, de progrès, de prospérité et de justice, le Secrétaire général nous propose de définir et de redéfinir l'instrument de notre solidarité et de notre commune condition. Le Burkina Faso s'associera pleinement à cet exercice et soutiendra toutes les dynamiques qui nous conduiront au développement, un des points cardinaux de notre quête, et plate-forme qui permet la conjonction de toutes les missions essentielles de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la promotion de la justice et du droit international, le renforcement de la coopération pour le développement, la protection des droits de l'homme, l'assistance humanitaire.

S'il faut se féliciter et applaudir à la contribution généreuse d'une personne fortunée à l'Organisation des Nations Unies, il faut également rappeler à tous les États que leurs contributions répondent à des engagements solennels et volontaires. Les contributions au budget sont dues intégralement et doivent être versées en temps voulu et sans condition préalable. Cela également fait partie de la réforme nécessaire.

Les évolutions dont nous sommes les témoins sont profondément contradictoires. L'avenir est balisé par des couples antinomiques, entre autres, intégration et désintégration, stabilité et instabilité, richesse et misère, santé et maladies incurables, ouverture et fermeture des frontières, démocraties et dictatures. Ceci, nous dira-t-on, est le mouvement même de la vie.

Le pendule va de l'optimisme au pessimisme et du pessimisme à l'optimisme. Pour arrêter le pendule à l'optimisme, il faudra que, comme jamais auparavant, la communauté internationale trouve et cultive les vertus d'inclusion et de justice sous peine de voir sous nos yeux se développer, encore plus, un monde d'une férocité implacable et impitoyable.

L'Organisation des Nations Unies est notre chance pour un monde d'espoir, de justice, de paix et de progrès. Saisissons cette chance.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. l'honorable Kamal Thapa, Ministre des affaires étrangères du Népal.

M. Thapa (Népal) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom du peuple et du Gouvernement népalais et en mon nom propre, je voudrais d'abord vous transmettre nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à la cinquante-deuxième session. Je suis sûr que votre riche expérience des affaires internationales favorisera le bon déroulement des activités de l'Assemblée. Vous pouvez compter sur la pleine coopération de ma délégation dans l'exercice de vos responsabilités.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre vive appréciation et nos remerciements à l'Ambassadeur Razali Ismail, de la Malaisie, pays ami, pour l'enthousiasme, le dévouement et la compétence avec lesquels il a présidé les travaux de la session précédente.

Au Secrétaire général, je transmets les salutations et les meilleurs voeux du Népal. À maints égards, il montre qu'il est digne de la grande confiance que les États Membres ont placée en lui. Il a montré son attachement sincère à la réforme de l'Organisation des Nations Unies, et ce, depuis le jour de son élection au poste de Secrétaire général, et il vient de présenter un ensemble de propositions très sérieuses et ambitieuses, ayant une portée considérable, en vue de remodeler l'Organisation et la rendre mieux à même de servir l'humanité dans les années à venir.

Le Secrétaire général nous a demandé de faire de cette session de l'Assemblée générale celle de la réforme. Nous convenons avec lui que la réforme de l'Organisation est la préoccupation partagée de tous les États Membres et que l'objectif de la réforme est de renforcer le rôle des Nations Unies et d'améliorer son efficacité. À la suite de la fin de la guerre froide, le monde connaît des mutations profondes, et évolue progressivement vers un monde de multipolarité qui renforce ce qui est au cœur de la Charte des Nations Unies : la paix et le développement dans une liberté plus grande.

La cause universelle doit donc être de faire de l'ONU une Organisation mondiale plus dynamique, mieux à même, institutionnellement et financièrement, de répondre aux défis en constante évolution que posera le prochain siècle.

Les propositions du Secrétaire général viennent compléter le processus intergouvernemental en cours de revitali-

sation de l'Organisation, notamment la réforme financière et la réforme du Conseil de sécurité.

L'Organisation des Nations Unies, si elle veut s'acquitter de la mission que lui confère la Charte, ne peut continuer, d'année en année, à frôler la faillite. Nul pays ne devrait supporter un fardeau excessif, mais le principe fondamental de tout barème des quotes-parts devrait être la capacité de paiement, calculée sur la base de la part du pays au produit national brut mondial. Il n'est pas non plus normal que la moitié des Membres de l'Organisation doivent verser une contribution identique. Une révision du barème des quotes-parts est urgente. Les pays, riches ou pauvres, doivent s'acquitter de leurs contributions en entier, en temps voulu et sans condition préalable.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, l'organe auquel est conféré la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, la position du Népal rejoint dans les grandes lignes celle du Mouvement des pays non alignés, telle qu'elle apparaît, notamment, dans la Déclaration du Sommet de Cartagena et les déclarations faites lors des réunions des ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés. Le Conseil de sécurité devrait mieux mettre en évidence l'évolution des réalités politiques et économiques contemporaines. Il devrait être plus représentatif dans sa composition et plus transparent dans son fonctionnement. Il devrait avoir une nature plus démocratique. Il devrait mieux refléter l'équilibre entre le Nord et le Sud. Il devrait, avant tout, être capable d'agir promptement dès lors que la paix est menacée. La contribution des États Membres à la paix et à la sécurité internationales devrait être le critère déterminant dans la sélection des membres d'un Conseil de sécurité élargi à la fois dans la catégorie des membres permanents et des membres non permanents. Comme le Conseil de sécurité est l'instrument principal de la communauté internationale en matière de sécurité collective, je dois souligner que toute réforme doit être le fruit d'un consensus mondial soumis à ratification et qu'elle ne devra en aucun cas diminuer la capacité du Conseil à agir promptement et efficacement pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Selon ma délégation, les propositions de réforme du Secrétaire général, qui méritent nos félicitations et notre soutien, portent sur trois grands domaines : gestion des conflits et maintien de la paix; renforcement et intégration au Siècle et sur le terrain des activités de développement des Nations Unies, et protection et promotion des droits de l'homme.

Trop souvent par le passé, l'ONU a souffert d'une trop faible capacité d'agir face aux conflits. Le Secrétaire général doit être encouragé et aidé financièrement à exercer sa haute fonction dans le règlement de conflits naissants. Lorsque des opérations de maintien de la paix sont décidées par le Conseil de sécurité, la capacité du Secrétaire général de les organiser et les mettre sur pied en temps voulu devrait être renforcée. Le maintien de la paix, pour être efficace, est largement tributaire du maintien dans les forces armées nationales des États Membres d'éléments qui peuvent être rapidement mis à la disposition des Nations Unies. Soixante-six pays participent aujourd'hui aux accords sur les forces en attente des Nations Unies, et je suis heureux d'annoncer que le Népal est parmi les 10 pays ayant signé le Mémorandum d'accord et qu'à ce titre il s'est engagé à fournir 2 000 hommes dans les plus brefs délais, y compris des médecins, des ingénieurs, des observateurs et du personnel destiné à l'état-major ainsi que 200 observateurs civils aux fins du maintien de la paix. Il est grand temps que l'état-major de mission à déploiement rapide devienne opérationnel.

Le Népal est certain que les propositions du Secrétaire général de créer un Groupe des organismes de développement des Nations Unies et un cadre des Nations Unies pour l'aide au développement fourniront un pôle de convergence et une orientation plus claires aux activités de développement des Nations Unies en vue du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Au Népal, nombre des activités de développement entreprises par les Nations Unies sont déjà pratiquement intégrées sur le terrain. Cependant, il faut veiller à ce que, au nom de l'intégration ou de la fusion, on ne perde pas de vue la force manifeste des différents programmes, fonds et institutions. Nous trouvons également la proposition de créer une commission spéciale chargée d'examiner la distribution du travail entre les différentes institutions spécialisées du système des Nations Unies très intéressante et digne d'être examinée minutieusement. En vue d'aboutir à une plus grande harmonisation des efforts internationaux en faveur du développement, le Népal estime qu'il est nécessaire d'améliorer les relations entre les Nations Unies et les institutions financières internationales et l'Organisation mondiale du commerce.

La paix, le progrès et l'humanité étant au centre des responsabilités des Nations Unies, le Népal, démocratie effective attachée aux droits de l'homme, est heureux que le Secrétaire général ait manifesté l'intention de renforcer et d'élargir la capacité des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Nous nous félicitons du renforcement du

secrétariat aux droits de l'homme et de la nomination de Mme Mary Robinson, ex-Présidente de l'Irlande, à la fonction de Haut Commissaire aux droits de l'homme. Il ne pouvait y avoir de meilleur choix. Je félicite le nouveau Haut Commissaire, et ma délégation est convaincue que Mme Robinson saura défendre de façon indépendante et crédible les droits de l'homme. Nous nous félicitons de sa détermination à réduire le fossé entre les différentes perceptions des droits de l'homme. Elle a fait observer à juste titre que les droits collectifs et individuels ne s'excluaient pas mutuellement et que la portée des droits de l'homme englobait les questions sociales, culturelles et économiques et exigeait une démarche d'ensemble.

En tant que signataire de tous les grands instruments internationaux des droits de l'homme et de participant à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne, le Népal se réjouit de la célébration l'an prochain du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En plus de la liberté d'expression ou de conviction, la Déclaration proclame que la plus haute aspiration de l'homme est d'être notamment libéré de la terreur et de la misère. Parallèlement aux préoccupations que suscitent la paix et le développement durable, il est juste que celles que suscitent les droits de l'homme retiennent toute l'attention des Nations Unies.

La paix dans de nombreuses régions du monde demeure précaire. Le Népal est profondément préoccupé par les revers que connaît le processus de paix au Moyen-Orient. La politique de colonies de peuplement a retardé ce processus. La flambée de violence dans la région n'a pas non plus aidé à restaurer la confiance mutuelle sans laquelle aucun processus de paix ne peut aboutir.

Si le problème palestinien n'est pas résolu, aucune paix globale, juste et durable ne sera possible au Moyen-Orient. Nous demandons instamment aux parties concernées de ne pas s'écarter de leur engagement déclaré de résoudre le problème par des moyens pacifiques.

La prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'adoption d'un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires représentent un grand moment dans l'histoire de la maîtrise des armes nucléaires et du désarmement. La Convention sur les armes chimiques est entrée en vigueur, à notre grande satisfaction. Avec la création, l'année dernière, de zones exemptes d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et en Afrique, nous espérons que des efforts visant à créer de telles zones dans d'autres régions, telles que le Moyen-Orient et l'Asie du Sud, seront inlassablement poursuivis.

Le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, ne signifie rien s'il n'apporte pas la sécurité aux pays et aux peuples. Seule une élimination complète des armes nucléaires pourra fournir une telle sécurité. C'est dans cet esprit que nous avons appuyé le programme d'action proposé par 28 pays du Mouvement des pays non alignés et des pays neutres, membres de la Conférence du désarmement, pour l'élimination des armes nucléaires par étapes échelonnées dans le temps. Nous sommes déçus que la session de la Conférence du désarmement de cette année n'ait réalisé aucun progrès.

Le Népal est favorable au renforcement du rôle de la Conférence du désarmement en tant que principale instance mondiale de négociation.

Le Népal se félicite de l'accord intervenu ce mois-ci, à Oslo, sur le texte d'une convention pour l'interdiction complète des mines terrestres antipersonnel, et il envisage sérieusement de signer la convention à Ottawa en décembre. On ne doit pas permettre que des mines terrestres qui mutilent et fauchent des vies innocentes, notamment celles de femmes et d'enfants, soient utilisées aveuglément.

Alors que l'on ne saurait trop souligner l'importance des questions traitant des armes de destruction massive, il faut noter que ce sont les armes classiques qui ont tué le plus de personnes au cours de l'histoire. D'où l'importance du Registre des armes classiques des Nations Unies. Le travail du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur les armes légères, dont l'une des sessions s'est tenue à Katmandou cette année, a jeté les bases d'une action future des Nations Unies dans ce domaine.

Des mesures de confiance et des dialogues réguliers dans des cadres informels représentent un élément indispensable des efforts longs et ardues entrepris au nom du désarmement et de la sécurité. Je suis heureux de noter que le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, basé à Katmandou, s'est révélé être une instance utile pour ces dialogues informels sur le désarmement et les questions de sécurité.

La participation soutenue du Népal aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies reflète notre foi constante dans les idéaux de l'ONU. Au cours des quatre dernières décennies, les soldats de la paix népalais ont servi avec fierté dans toutes les régions du monde, sous la bannière de l'ONU, pour la cause de la paix. Bon nombre de Casques bleus népalais ont perdu la vie ou ont été mutilés en cherchant à faire respecter la paix. Des soldats népalais ont servi l'ONU avec dévouement et professionnalisme. Le

Népal continuera de servir la cause de la paix en répondant positivement et promptement à chaque appel à l'aide de l'ONU.

L'adoption de l'Agenda pour le développement cette année, à la suite de négociations longues et complexes sur une période de trois ans, est un signe, ce dont il faut se féliciter, du renouveau de la coopération en matière de développement entre le Nord et le Sud. L'Agenda identifie des groupes de pays qui ont des besoins particuliers : les pays les moins avancés, l'Afrique, les pays en développement sans littoral, les petits pays insulaires en développement et les pays qui ont des économies en transition. L'utilité de l'Agenda ne sera mesurée qu'à l'aune de sa mise en oeuvre fidèle. La fourniture de ressources additionnelles, sur une base garantie et prévisible, est une condition préalable du développement durable des pays les moins avancés et des pays sans littoral.

La décision prise par l'Assemblée générale l'année dernière de proclamer la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté représente la reconnaissance, longtemps attendue, par la communauté internationale de la nature endémique de la pauvreté, qui est aujourd'hui la plus grande menace à la paix, au développement durable et aux droits de l'homme. L'élimination de la pauvreté, par conséquent, doit être au coeur des activités de l'ONU. Nous reconnaissons que c'est là la portée principale des mesures et des propositions de réforme du Secrétaire général. Je tiens une fois encore à assurer le Secrétaire général du plein appui et de l'entière coopération de mon pays à cet égard. La réduction de la pauvreté est le domaine prioritaire de la planification du développement durable au Népal. Un programme massif est nécessaire pour réduire la pauvreté de manière significative.

Le déclin rapide des niveaux de vie, que l'on constate aujourd'hui dans presque tous les pays les moins avancés et dans les pays sans littoral en développement, témoigne ironiquement de la marginalisation flagrante de ces pays, malgré le nouveau régime commercial qui est censé annoncer une ère de prospérité dans le monde entier. Cette anomalie est encore aggravée par la réduction accélérée de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés. Pour les pays les moins avancés, et parmi eux les pays sans littoral, qui souffrent de handicaps physiques additionnels, les investissements étrangers directs ne peuvent remplacer l'aide publique au développement pendant encore un certain temps.

J'aimerais réaffirmer que le Népal condamne sans réserve le terrorisme sous toutes ses formes, et que nous

sommes décidés à empêcher les terroristes de tirer profit de leurs actes. Nous sommes fermement convaincus que le terrorisme est une menace tant à la sécurité intérieure qu'à la sécurité extérieure et aux relations pacifiques entre les États. En outre, c'est une menace à la croissance et au fonctionnement des institutions démocratiques et à la jouissance des droits de l'homme dans le monde entier. Le Népal ne permettra jamais que son territoire soit utilisé par des terroristes contre d'autres pays.

Le Népal est d'avis que les États doivent créer un environnement où les personnes ne courent pas le risque d'être déplacées ou de devenir des réfugiés parce qu'elles fuient leur pays. Le nombre de ces personnes se compte par millions et, pour reprendre les termes du Secrétaire général, il n'est pas quantifiable. Pour le Népal également, les réfugiés sont un fardeau. Étant donné que le Népal est un pays moins avancé et sans littoral, qui lutte pour faire face aux aspirations croissantes de son peuple dans le cadre d'une structure parlementaire, tout en s'étant profondément engagé envers les droits de l'homme, c'est pour nous un lourd fardeau. Nous avons reçu une aide humanitaire internationale dont nous sommes reconnaissants. L'ampleur du problème pour nous se traduit par le fait qu'aujourd'hui un Népalais sur 200 est un réfugié. Nous défendons le droit des réfugiés de retourner dans leurs foyers dans la paix et l'honneur. Le Gouvernement népalais de Sa Majesté est déterminé à résoudre le problème pacifiquement par le dialogue.

Le Népal est un membre fondateur de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR). Le Népal poursuit activement une politique de promotion de la coopération régionale et de compréhension dans le cadre de l'ASACR, une association qui s'inscrit très largement dans notre politique générale de paix, d'amitié et de coopération avec tous les pays du monde, conformément à la Charte des Nations Unies et au non-alignement.

Les sept pays de la région sont engagés dans divers domaines de coopération, y compris l'élimination du terrorisme et de la toxicomanie, la protection de l'environnement, la réduction de la pauvreté et la promotion du commerce régional. Nous essayons d'harmoniser les politiques des sept pays membres quant à d'importantes questions mondiales. Nous l'avons fait à l'occasion de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'environnement et au développement durable. De nombreuses réunions ministérielles qui se tiennent dans la région sont maintenant des événements annuels. Les ministres des affaires étrangères de la région se réuniront à New York, de manière informelle, pendant la session

annuelle de l'Assemblée générale. L'ASACR est en retard par rapport à d'autres associations semblables, mais les pays de la région persévèrent dans leurs efforts visant à développer tant le recours habituel à la coopération que les mesures concrètes dans ce domaine.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour la présente session.

Plusieurs représentants ont demandé à prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401, les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Choe Myong Nam (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons été surpris ce matin de voir que le monsieur de la Corée du Sud cherchait à insuffler l'antagonisme et l'affrontement au moyen d'allégations mensongères à notre égard à un moment où des personnalités importantes du monde s'engagent dans des débats constructifs sur le renforcement du rôle des Nations Unies au XXIe siècle dans un climat de réconciliation et de coopération. Nous rejetons fermement ses allégations qui se caractérisent par des mensonges et une ignorance crasse dans le domaine politique, et ce, dans le but de tromper l'opinion mondiale.

En ce qui concerne les armes chimiques, ce sont les États-Unis et la Corée du Sud qui ont introduit et employé les armes chimiques sur la péninsule coréenne. Les autorités de la Corée du Sud n'ont donc aucun droit de parler de la Convention sur les armes chimiques. Mon pays a été la victime directe des attaques commises au moyen d'armes biochimiques par les États-Unis et la Corée du Sud au cours de la guerre de Corée dans les années 1950. La tentative de la Corée du Sud, qui en l'occurrence est le délinquant, tente de diffamer mon pays tout en conservant un énorme stock d'armes chimiques, n'est rien d'autre qu'une vaine machination pour masquer sa fabrication de nouvelles armes biochimiques de guerre. Il relève exclusivement du droit souverain de chaque État d'adhérer ou non à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Le fait que la Corée du Sud reprend les propos tenus par les États-Unis — qui est l'État suzerain de la Corée du Sud — en ce qui concerne les mines terrestres antipersonnel suscite une franche déception parmi la communauté internationale.

S'agissant de la question des droits de l'homme, la Corée du Sud est actuellement un désert à cet égard sur la péninsule coréenne, ce qui préoccupe gravement la communauté internationale. Le régime qui prévaut actuellement en Corée du Sud conduit inexorablement à une situation qui révèle des violations flagrantes, constantes et systématiques des droits de l'homme. Car la loi nationale sur la sécurité, qui nie tous les droits et libertés — y compris le droit de manifester ses convictions et le droit à la liberté d'expression et d'opinion, qui sont stipulés dans les instruments relatifs aux droits de l'homme — est un instrument juridique sur lequel s'appuie ce régime depuis un demi-siècle.

La loi nationale sur la sécurité a entraîné à ce jour l'arrestation d'un grand nombre de personnes qui sont détenues en raison de leurs convictions, notamment des prisonniers politiques incarcérés de longue date, et continue d'être utilisée en tant que panacée pour supprimer les activités politiques non violentes de dissidents et d'organisations, y compris Mangchongryon, l'organisation estudiantine sud-coréenne.

Selon les statistiques, il y a des centaines de personnes qui sont détenues en raison de leurs convictions, notamment des prisonniers politiques incarcérés de longue date, comme MM. An Hak Sop et Han Jang Ho, et de nombreux autres qui sont emprisonnés depuis plus de 40 ans, soit deux fois plus longtemps que ne l'a été le Président Nelson Mandela, de l'Afrique du Sud, qui fut un temps connu dans le monde pour avoir été le plus longtemps détenu. Ils languissent dans des cellules d'une superficie de 0,7 mètre carré sans qu'ils aient vu un seul rayon de soleil, de l'âge de 20 ans à 60 ou 70 ans. Seule la mort les libérera.

Nul ne sait — hormis les autorités sud-coréennes — si le nombre de ceux qui sont détenus en raison de leurs convictions s'élève à des milliers ou à des dizaine de milliers. Tant que persiste l'application de lois contre les droits de l'homme, comme la loi nationale sur la sécurité, véritable cauchemar, la situation en matière de violations des droits de l'homme en Corée du Sud demeurera inchangée. La communauté internationale a déjà dénoncé l'injustice de la loi nationale sur la sécurité comme étant la cause profonde des violations des droits de l'homme et a demandé en conséquence son abrogation.

Même les États-Unis, État suzerain de la Corée du Sud, ne peuvent plus protéger la Corée du Sud et ont clairement indiqué que, dans le cadre de leur politique officielle, ils exigeaient l'abrogation de la loi nationale sur la sécurité. Il est impératif que les autorités sud-coréennes comprennent qu'il ne suffit pas qu'elles se revêtissent d'une

défroque civile pour que leur régime devienne automatiquement un régime civil.

Nous saisissons cette occasion pour demander à la Corée du Sud d'abroger sa loi nationale sur la sécurité, de démocratiser sa société et de libérer sans condition tous les prisonniers politiques afin de ne plus être l'objet de la condamnation internationale.

Nous avons encore beaucoup à dire à la Corée du Sud en ce qui concerne les pourparlers quadripartites. Les parties américaine et sud-coréenne ont expliqué que les pourparlers quadripartites proposés visaient à assurer une paix durable sur la péninsule coréenne. Afin de parvenir à cette paix, le système d'armistice actuel devrait être remplacé immédiatement par un accord de paix durable et les troupes des États-Unis déployées en Corée du Sud devraient être retirées. Pour chacun, cela relève du bon sens et est clair comme de l'eau de roche.

Néanmoins, au cours des deux négociations préliminaires qui ont eu lieu deux fois, la partie sud-coréenne s'est fermement opposée à l'examen de cette question, contrairement aux objectifs que je viens de mentionner. Elle a au contraire insisté pour que les pourparlers quadripartites portent essentiellement sur les questions relatives aux relations entre le nord et le sud de la Corée. La République populaire démocratique de Corée maintient sa position, à savoir qu'il n'est pas souhaitable de discuter de la question des relations entre le Nord et le Sud lors des pourparlers multilatéraux, cette question relevant des affaires internes du pays. La revendication émanant de la partie sud-coréenne pour que soient examinés au cours des pourparlers multilatéraux des affaires internes du pays ne respecte pas l'indépendance nationale et constitue un acte antinational dont le but est de provoquer l'ingérence étrangère.

La Corée du Sud cherche à se parer de vertus comme si elle était un ange qui fournit une aide humanitaire. C'est là de l'hypocrisie pure et simple. Pour être franc avec vous, Monsieur le Président, la Corée du Sud ostensiblement se targue de fournir une aide humanitaire à mon pays, et après avoir changé d'avis, elle recourt à des tentatives sinistres pour faire obstacle à la livraison par d'autres pays et organisations gouvernementales et non gouvernementales de toute aide humanitaire en déclarant que l'aide a été intégralement détournée en faveur des militaires et que la récolte cette année sera bonne.

En 1984, lorsque la Corée du Sud a été victime d'inondations, la République populaire démocratique de Corée lui a apporté une généreuse coopération dans un esprit noble

d'humanité et dans le souci d'aider des compatriotes. Tant que la Corée du Sud cherchera à utiliser la question de la coopération humanitaire à ses propres fins politiques injustes, nous n'entendons nullement recevoir une coopération quelle qu'elle soit. Nous demandons instamment aux autorités sud-coréennes de cesser immédiatement d'invoquer la question de la coopération humanitaire pour atteindre leurs objectifs politiques et isoler notre République.

Quant à la question nucléaire sur la péninsule coréenne, les autorités sud-coréennes — qui ont introduit des armes nucléaires étrangères dans le pays pour détruire notre nation — ne sont nullement habilitées à en parler. Je répète que la question nucléaire sur la péninsule coréenne est une question bilatérale qui ne pourra être réglée qu'entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. Les autorités sud-coréennes devraient simplement s'asseoir autour de la table des négociations et prendre plaisir à regarder le processus et non pas se comporter de manière ridicule sur la question nucléaire. Nous espérons sincèrement que les autorités sud-coréennes agiront conformément à l'esprit d'indépendance nationale, cesseront le plus rapidement possible de dépendre des forces étrangères et de porter atteinte à l'instance sacrée des Nations Unies en l'utilisant pour un affrontement Nord-Sud.

M. Gorelik (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Prenant la parole à la séance plénière de ce matin, le Ministre des affaires de la République de Moldova, M. Nicolae Tabacaru, a parlé du maintien d'une présence illégale de contingents de la Fédération de Russie sur le territoire de son pays, qui était contraire au principe du droit international selon lequel des forces étrangères ne peuvent être déployées sur le territoire d'un État sans son accord. À cet égard, notre délégation a été autorisée à répondre comme suit.

Cette déclaration est contraire à l'accord conclu au cours des rencontres qui ont eu lieu en septembre à Moscou entre les Présidents russe et moldave, d'où il ressort que le nombre des forces russes en Transnistrie diminue progressivement. Cependant, un retrait définitif de ces forces sans un règlement politique du problème de la Transnistrie pourrait aboutir à une évolution incontrôlable de la situation, d'autant plus que d'importants arsenaux existent dans la région.

Comme on le sait, la Fédération de Russie prend une part active dans la recherche du règlement rapide de la situation en Transnistrie. Ce rôle joué par notre pays a également été relevé aujourd'hui dans sa déclaration par le chef de la délégation moldave.

Le problème doit selon nous être réglé sur la base de la définition du statut spécifique de la région de Transnistrie tout en préservant l'intégrité territoriale de la République de Moldova. Ce principe a été inclus dans le mémorandum, signé le 8 mai dernier à Moscou, sur les principes de normalisation des relations entre la République de Moldova et la Transnistrie.

Le processus de rétablissement d'une vie normale et d'un dialogue normal entre les parties n'évolue pas aussi facilement que nous l'aurions souhaité. Un important travail assidu se poursuit avec la participation de la partie russe, qui est en butte à certaines complications et à des difficultés d'ordre émotionnel. Cela ne peut être surmonté que grâce à des efforts déterminés et pacifiques.

Dans le cadre des rapports bilatéraux étroits qui existent entre Kishinev et Moscou, le Président et le Gouvernement de la République de Moldova font preuve d'une bonne compréhension de cette réalité. Cependant, dans sa déclaration le chef de la délégation de la République de Moldova a donné une interprétation différente de la situation. Cela nous amène à nous poser des questions, en nous rappelant qu'il y a quelques jours seulement, le Vice-Président du Gouvernement russe, M. Serov, s'est rendu dans la République de Moldova pour s'entretenir avec ses dirigeants et avec les dirigeants de la Transnistrie. Au cours de ces négociations, la partie russe n'a rien entendu qui ressemble à ce qui a été dit aujourd'hui de cette tribune.

Pour terminer, je dirai que nous sommes convaincus que le processus de règlement en Transnistrie est possible, à condition toutefois de maintenir sa dynamique constructive. Du côté russe, tout est mis en oeuvre pour que ce processus puisse prévaloir.

M. Lim (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Il est regrettable, mais guère surprenant, que notre collègue nord-coréen ait fait comme de coutume une autre déclaration stérile contre la République de Corée. Bien qu'il ait mentionné de nombreuses questions, je me limiterai à celle des droits de l'homme, pour son information et celle d'autres délégations, puisque le Ministre des affaires étrangères de mon pays a déjà expliqué en détail ce matin notre position sur les autres questions.

Tout d'abord, je voudrais demander à mon collègue nord-coréen s'il pense vraiment qu'il appartient à la Corée du Nord de mettre en cause la situation des droits de l'homme quelque part dans le monde. La notion de droits de l'homme est complexe et pluridimensionnelle, et, par conséquent, tout débat sur cette question tend à être litigieux

et vain. Il est néanmoins simple de discuter de la situation des droits de l'homme en Corée du Nord.

Sur le plan politique, il est de notoriété publique que la Corée du Nord est dirigée par un régime totalitaire qui est aujourd'hui la première dynastie communiste du monde. Est-ce un système qui encourage, ou même permet, la participation politique de ses citoyens? J'en doute sérieusement.

Sur le plan économique, je suis également sceptique. Je ne pense pas en effet que les besoins humanitaires fondamentaux de tous les Nord-Coréens soient satisfaits par leurs dirigeants — des dirigeants qui disent avoir créé un paradis des travailleurs. Je me demande comment ils concilient cette notion de paradis avec la situation économique actuelle de la Corée du Nord.

Au plan social, les Nord-Coréens vivent sous le joug d'un gouvernement autoritaire qui les assujettit dans des conditions inimaginables. En fait, les droits fondamentaux, droit de circuler librement, droit à la liberté d'expression et de réunion, sont totalement étrangers au peuple de la Corée du Nord.

Au plan international, la Corée du Nord a montré quelle était la nature de ses rapports avec le reste du monde en annonçant son intention de se retirer du Pacte international relatif aux droits civils et politiques en réaction à une résolution sur la situation des droits de l'homme en Corée du Nord, adoptée à la session de cette année du Sous-Comité de lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

Si quelque chose reste encore flou quant à la situation des droits de l'homme en Corée du Nord, on peut toujours se référer aux rapports d'Amnesty International, qui contiennent des renseignements très édifiants, entre autres, sur les camps de concentration à grande échelle pour les prisonniers politiques en Corée du Nord.

Dans l'ensemble, je pense que la description faite de la Corée du Nord dans une enquête de la Freedom House comme étant

«l'État le plus répressif»

résume brièvement la situation des droits de l'homme en Corée du Nord.

Le représentant de la Corée du Nord a également longuement parlé de notre loi sur la sécurité nationale. Mais

il a cependant passé sous silence la raison qui est à l'origine de la promulgation de cette loi. Pour parler sans détour, cette loi a été rendue nécessaire parce que la Corée du Nord continue d'envoyer des agents armés en République de Corée, comme l'a prouvé l'incident survenu en septembre dernier : l'envoi subreptice d'un sous-marin nord-coréen. En fait, la Charte du parti communiste nord-coréen stipule toujours que la réunification des deux Corées, sous l'autorité communiste, est son principal objectif.

C'est dans ce contexte que ma délégation estime qu'il est pour le moins grotesque que la délégation nord-coréenne mette en cause la situation des droits de l'homme dans un autre État.

Si la Corée du Nord continue à insister pour que l'on discute des droits de l'homme, elle devrait tout d'abord ouvrir sa société hermétiquement fermée au monde, et en particulier aux organisations chargées de l'application des droits de l'homme, afin que nous puissions tous voir ce qui se passe exactement à l'intérieur de ses frontières.

En l'absence de toute information objective ou de toute preuve attestant du contraire, les allégations non fondées de la Corée du Nord continueront à sonner creux.

M. Choe Myong Nam (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de réfuter catégoriquement l'intervention du représentant de la Corée du Sud, qui une fois de plus s'illustre par une ignorance crasse de la politique et va à l'encontre de la nature humaine.

Comme toutes les délégations viennent de le constater, les autorités sud-coréennes continuent d'inciter à l'affrontement entre le Nord et le Sud de la Corée, même ici dans cette instance sacrée des Nations Unies.

En vue de mieux faire comprendre la situation aux distingués représentants, je voudrais décrire les faits tels qu'ils sont. Au cours des dernières années, les gouvernements de divers pays, des organisations internationales et d'autres organisations concernées, indépendamment de leurs différences au niveau des systèmes sociaux, des vues politiques et des convictions religieuses, ont fourni une assistance humanitaire généreuse à mon pays, qui a souffert d'une série de catastrophes naturelles. Nous sommes très reconnaissants à tous ces gouvernements et ces organisations pour l'aide sincère qu'ils nous ont apportée.

Cela étant, les autorités sud-coréennes tentent de détruire cet élan international en faveur de l'aide humani-

taire en faisant venir aux États-Unis des personnes qui ont commis des crimes dans mon pays et qui sont passées en Corée du Sud il y a quelques années par peur d'être poursuivies en justice. Les autorités sud-coréennes ont en outre prévu d'organiser une conférence de presse pendant la présente session de l'Assemblée générale. Ils affirment même que cette aide humanitaire ne devrait pas être fournie à la République populaire démocratique de Corée, qui dispose de stocks de vivres en excédent. Dans ces conditions, comment pouvons-nous communiquer avec les autorités sud-coréennes qui n'ont d'humain que le fait de partager notre nationalité?

Ces tentatives qui vont à l'encontre de l'idée de nation et de l'éthique méritent assurément d'être condamnées par la communauté internationale. Voilà la réalité des relations entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, dont les autorités sud-coréennes font souvent grand bruit.

M. Lim (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis une fois encore déçu par le fait que la délégation nord-coréenne ne comprend pas ou feint d'ignorer comment son pays est perçu par la communauté internationale. Cette fois cependant, notre réponse sera brève, dans la mesure où nous ne souhaitons pas engager les autres délégations dans un débat dont chacun d'entre nous ici, à l'exception probablement d'une seule délégation, peut prédire l'issue.

À titre d'indication, j'aimerais seulement informer les autres délégations présentes dans cette salle qu'en tant que principal donateur, mon pays a fourni à la Corée du Nord une aide alimentaire et financière de l'ordre de 280 millions de dollars depuis 1995.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Observateur de la Palestine a demandé à faire une déclaration au titre de son droit de réponse. Je lui donne la parole conformément aux résolutions 3237 (XXIX) du 22 novembre 1974 et 43/177 du 15 décembre 1988 de l'Assemblée générale.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*interprétation de l'arabe*) :

(*L'orateur s'exprime en anglais*)

Monsieur le Président, je dirai tout d'abord que les dispositions prises par le Secrétariat pour cette partie de notre réunion ne sont pas conformes à la pratique établie. Nous en parlerons plus tard avec le Secrétariat, sous vos auspices, je l'espère.

(*L'orateur poursuit en arabe*)

Le Ministre des affaires étrangères d'Israël a parlé de la situation dans cette salle aujourd'hui. Je suis surpris par sa capacité extraordinaire de dresser un tableau contraire à la réalité sur le terrain.

Le processus de paix au Moyen-Orient connaît une crise réelle, par suite des pratiques actuellement suivies par le Gouvernement israélien qui risquent de mettre en échec le processus de paix. Depuis sa mise en place, ce gouvernement a adopté des principes généraux d'action qui vont à l'encontre des accords signés entre les parties palestiniennes et israéliennes. En outre, il poursuit sa politique d'implantation de colonies de peuplement en confisquant des terres, en faisant venir davantage de colons et en s'emparant de plus en plus de ressources naturelles palestiniennes. Ce gouvernement a également fait savoir, par l'intermédiaire de son Premier Ministre, qu'il entendait poursuivre la construction de nouvelles colonies en s'appropriant la moitié environ du territoire palestinien occupé depuis 1967 et faire d'Al Qods (Jérusalem) la propriété exclusive des Juifs, y compris la partie arabe sous occupation.

Ces nouvelles politiques ont été accompagnées d'une escalade de la répression à l'encontre du peuple palestinien, qui s'est traduite par l'imposition d'un blocus économique, l'interdiction de la liberté de circulation des personnes et des biens, la destruction des maisons et la confiscation des cartes d'identité des Palestiniens résidant à Jérusalem. Le Gouvernement israélien a violé tous les principes du droit international, toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, toutes les résolutions adoptées à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les accords conclus entre les deux parties et, finalement, les fondations mêmes du processus de paix.

Le Ministre israélien des affaires étrangères a parlé de terrorisme. Notre position est très claire : nous condamnons le terrorisme. Nous y sommes opposés et nous estimons qu'il devrait continuer d'être condamné, quelle qu'en soit la source. Nous devons condamner les actes de terrorisme commis par des extrémistes des deux côtés, indépendamment de l'ampleur du choc ou des pertes qu'ils causent. L'élimination définitive de la violence et du terrorisme ne pourra être réalisée à moins de respecter les termes du processus de paix et d'accomplir les progrès voulus aux niveaux politique et économique. Ceci ne pourra être réalisé qu'en créant des conditions différentes qui reflètent une reconnaissance mutuelle et un respect pour les droits des parties, plutôt qu'en menant des politiques expansionnistes, arrogantes et répressives.

Le Ministre israélien a recommandé à l'ONU de ne pas s'occuper de cette question. Quelle ironie!, lui-même a mentionné la résolution 181 (II) de 1947 de l'Assemblée générale qui constitue la base juridique de l'existence d'Israël! Depuis, l'ONU assume une responsabilité permanente à l'égard de la question de Palestine jusqu'à ce que cette question soit résolue. Cette responsabilité ne peut prendre fin tout simplement parce qu'un processus de paix a été entamé.

Le droit international, y compris les résolutions du Conseil de sécurité, sont bien fondés et ne peuvent être remplacés par des accords de transition, et leur importance ne saurait être minimisée. Le cinquantième anniversaire d'Israël nous rappelle cruellement le cinquantième anniversaire de la tragédie du peuple palestinien qui continue d'attendre l'application de la deuxième partie de la résolution 181 (II) qui prévoit l'établissement d'un État arabe.

Avec l'aide de Dieu, nous y parviendrons bientôt, grâce au combat que nous menons et grâce à l'appui de la communauté internationale qui se fonde sur la justice et le désir de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Aujourd'hui, nous avons été informés de l'évolution positive des relations bilatérales palestino-israéliennes. Nous espérons qu'elles contribueront à créer une nouvelle réalité qui viendra remplacer des déclarations comme celle qui a été prononcée aujourd'hui et qu'elles seront conformes avec les principes de base du processus de paix au Moyen-Orient et les accords qui ont été conclus entre les deux parties.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs pour la séance de cet après-midi.

La séance est levée à 18 h 50.